



DOCUMENT DE TRAVAIL

16 Novembre 2022

Commission mixte PMLA

Bilan de l'application du SCoT Loire
Angers à six ans

CONTEXTE

- Obligation législative de procéder à une analyse des résultats de l'application du SCoT, 6 ans après son approbation → Délibération sur maintien en vigueur ou révision partielle ou complète.

PERIMETRE DU SCOT FAISANT L'OBJET DU BILAN

Le SCoT Loire Angers a été approuvé le 9 décembre 2016 (précédent SCoT approuvé en 2011).

Périmètre du SCoT Loire Angers de 2016 = ancien territoire du Pôle métropolitain Loire Angers :

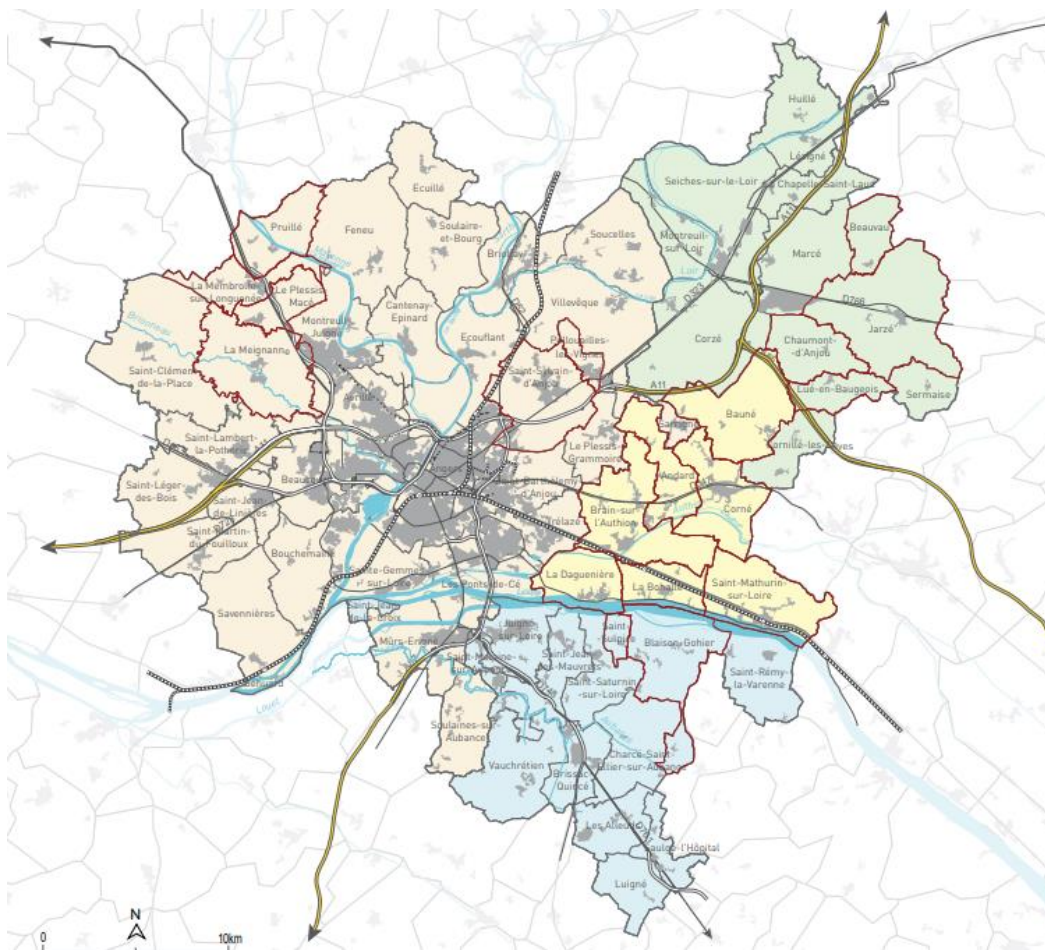
- la Communauté urbaine Angers Loire Métropole (périmètre de 2016)
- les anciennes Communautés de communes Loire Aubance et du Loir
- la commune de Loire Authion.

REVISION DU SCOT DÉJÀ LANCÉE – EN COURS

Délibération du 29 janvier 2018 pour élaborer un SCoT unique suite à l'extension du périmètre du PMLA au 1er janvier 2017. Les objectifs de révision du SCoT en cours sont :

- doter le territoire du PMLA d'un seul et même SCoT / couvrir les territoires en «zones blanches»
- adapter le document afin de le mettre en conformité avec le droit en vigueur ;
- compléter le SCoT à la lumière des enjeux air, énergie, climat en s'appuyant sur le PCAET;
- approfondir certains enjeux en raison de l'élargissement du territoire.

Périmètre du SCoT approuvé le 9 décembre 2016 faisant l'objet du présent bilan

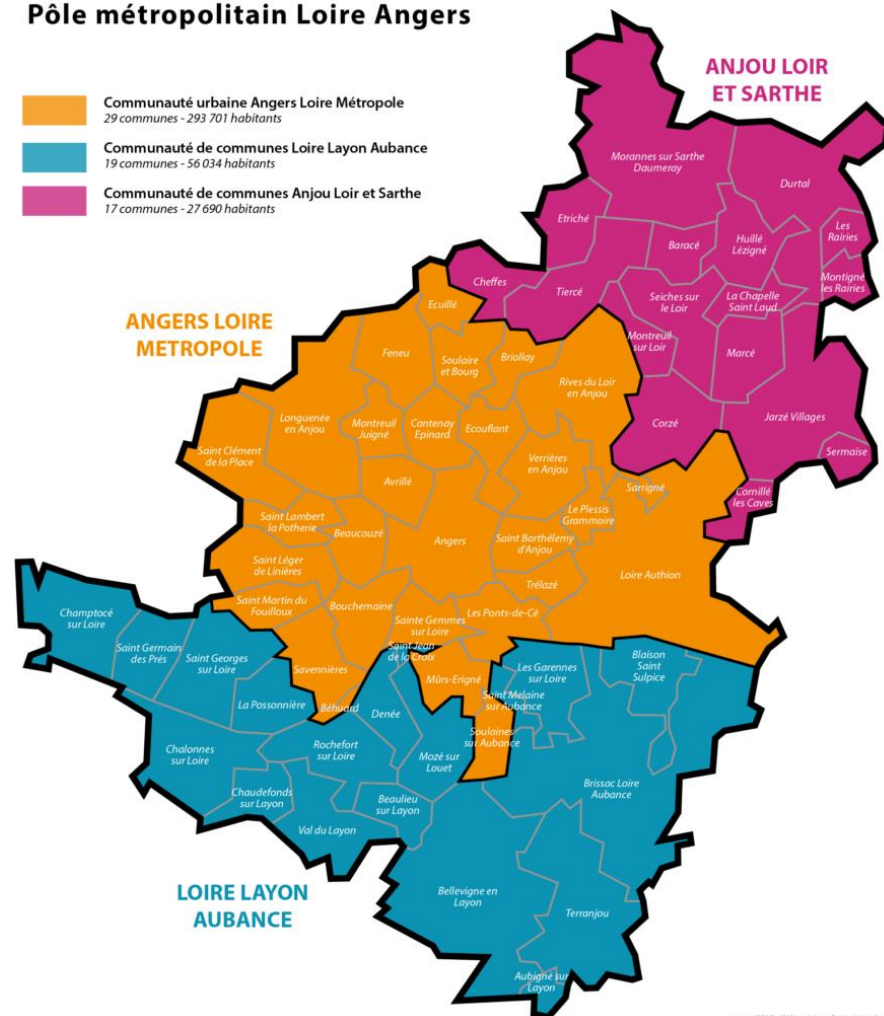


Communauté urbaine Angers Loire métropole
 Communauté de communes du Loir
 Commune nouvelle Loire Authion
 Communauté de communes Loire-Aubance

Périmètre du SCoT en cours de révision (2022)

Pôle métropolitain Loire Angers

- Communauté urbaine Angers Loire Métropole
29 communes - 293 701 habitants
- Communauté de communes Loire Layon Aubance
19 communes - 56 034 habitants
- Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe
17 communes - 27 690 habitants



mars 2018 - Pôle métropolitain Loire Angers



ANALYSE CROISEE DES INDICATEURS ET APPRECIATION DES RESULTATS INTERMEDIAIRES

Les orientations suivantes n'ont pas été évaluées en raison de l'absence d'indicateurs de suivi associés :

- Développer un maillage cohérent d'équipements et de services (Axe 3)
- Adapter la politique de stationnement (Axe 4)
- Améliorer la gestion du transport de marchandises (Axe 4)
- Consolider l'armature paysagère (Axe 1)

Qualification du résultat			
Orientation avec une butée temporelle <i>Ex. : desservir le territoire en fibre</i>	Atteint	En cours	Non amorcé
Orientation avec objectif permanent <i>Ex. : protéger la trame verte et bleue</i>	En cours	En cours	Non respecté
Orientation avec rythme <i>Ex. : rythme de production de logements</i>	Trajectoire respectée	En deçà ou au delà de la trajectoire	Non respecté

Le présent bilan est structuré selon les cinq axes du DOO du SCoT :

- Axe 1 Grands équilibres territoriaux et organisation de l'espace
- Axe 2 Favoriser le rayonnement et le développement économique
- Axe 3 Développer et qualifier l'offre résidentielle
- Axe 4 Définir une politique globale de mobilité
- Axe 5 Protéger l'environnement et améliorer le cadre de vie

Les 43 indicateurs du bilan du SCoT mentionnés dans le suivi du SCoT (2016) ont été renseignés avec les données disponibles et analysés afin d'objectiver le bilan du SCoT.

Orientation et objectifs du DOO :

Organiser le maillage multipolaire (renforcer le pôle centre et les polarités) + Développer les fonctions et équipements métropolitains (objectif axe 2)

Les autres orientations et objectifs de cet axe 1 sont analysés dans les axes suivants :

- Consolider l'armature paysagère (axe 5)
- Minimiser l'exposition aux risques (axe 5)

Indicateurs associés :

INDICATEURS	RESULTAT	EFFETS
Evolution de la population municipale des communes « pôle centre » - « polarités » et non pôles	Trajectoire respectée	Favorable
Emplois des communes « pôle centre » - « polarités » et non pôles	Trajectoire respectée	Favorable
Nombre d'établissements des communes « pôle centre » - « polarités » et non pôles	Trajectoire respectée	Favorable
Production de logements (logements commencés) des communes « pôle centre » - « polarités » et non pôles	En cours – répartition à améliorer	Insuffisant
Les nouvelles implantations de fonctions ou équipements stratégiques privilégieront le pôle centre	ND	ND

LES TENDANCES POSITIVES :

- Une croissance démographique, plus soutenue depuis 2013, et qui tend à renforcer l'organisation territoriale souhaitée (++ pôle centre et polarités).
- Une progression plus rapide de l'emploi qui profite à toutes les strates de l'organisation territoriale.

LES TENDANCES A CORRIGER :

- Des objectifs en matière de production de logements neufs, globalement non atteints en volume, notamment pour les polarités
- Part de la production en logements locatifs sociaux: un objectif non atteint par les polarités et globalement une production insuffisante par rapport aux besoins.

ATTENDUS POUR LA RÉVISION

- La mise en commun et en œuvre d'une nouvelle armature territoriale à l'échelle du nouveau périmètre de SCOT (Fusion de 3 SCOT récents) ;
- La poursuite du renforcement des pôles via la déclinaison des politiques publiques : production de logements, équipements et services, etc. ;
- La poursuite des efforts en matière de coopération territoriale et d'équilibre territorial.

1. Evolution de la population par strate de l'organisation territoriale

TERRITOIRE	Pop 2008	Pop 2013	Pop 2019	Evo pop 08-13	Evo pop 08-13 (%/an)	Evo pop 13-19	Evo pop 13-19 (%/an)
Pôle centre	214824	219946	231522	5122	0,47%	11576	0,86%
Polarités	46298	47791	50207	1493	0,64%	2416	0,83%
Communes	47322	48710	50284	1388	0,58%	1574	0,53%
TOTAL PMLA (périmètre au 1er/01/2016)	308444	316447	332013	8003	0,51%	15566	0,80%

2. Production neuve (logements achevés – source : Fichiers foncier au 1/1/2021)

	2013-2015	2016-2020	obj SCoT	2016-2020	obj SCoT
pole centre	1 482	1 398	1510 à 1730	70,1%	66,0%
polarités	311	373	540 à 630	18,7%	24,0%
communes	222	222	225 à 260	11,1%	10,0%
SCoT Loire Angers	2 015	1 993	2275 à 2620	100,0%	100,0%

	2016-2020	Obj SCoT
polarités	85,2%	80,0%
autres communes	14,8%	20,0%
CC Loire Authion	100%	100,0%

	2016-2020	Obj SCoT
polarités	52,2%	60%
autres communes	47,8%	40%
CC Loire Aubance	100%	100,0%

	2016-2020	Obj SCoT
polarités	8,6%	45%
autres communes	91,4%	55%
CC du Loir	100%	100,0%

	2016-2020	Obj SCoT
pole centre	78,8%	75%
polarités	13,5%	17%
communes	7,6%	8%
Angers Loire métropole	100%	100,0%

AXE 2 : FAVORISER LE RAYONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Orientation et objectifs du DOO :

Favoriser le développement de l'emploi

Indicateurs associés :

INDICATEURS	RESULTAT	EFFETS
Requalification des ZAE anciennes, notamment dans le pôle centre : Projet dans ZAE identifiées comme à requalifier / à renouveler	En cours	Favorable
Jauge foncière en ha pour ZAE principales / EPCI à l'horizon 2027 (en ha bruts): ALM : 55 / Commune LA : 30 / CCLA 50 / CCL 30 / Total PMLA : 165	En deçà de la trajectoire	Favorable
Jauge foncière en ha pour ZAE proximité / EPCI à l'horizon 2027 (en ha bruts): ALM 36 / Commune LA : 13 / CCLA 13 / CCL 7 / Total PMLA : 69	En deçà de la trajectoire	Favorable

Quelques données:

	ZAE principales		ZAE de proximité	
	Jauge foncière	Conso° 2016-2020	Jauge foncière	Conso° 2016-2020
Loire - Authion	30	0,0	13	0,0
CC du Loir	30	0,6	7	0,3
CC Loire Aubance	50	0,0	13	2,9
CU ALM	55	4,4	36	6,1
PMLA 2016	165	5,0	69	9,2

© aura – Source : OCS PMLA 2016-2020

LES TENDANCES POSITIVES :

- Un contexte favorable à la requalification et au renouvellement urbain des espaces d'activités → des projets engagés ou prévus à plus ou moins long terme (au moins la moitié dans le pôle centre).
- Faible consommation d'ENAF pour ouverture à l'urbanisation de nouvelles ZAE

LES TENDANCES A CORRIGER :

- Une raréfaction des disponibilités foncières plus rapide que prévu.
- Un remplacement des sites d'activités libérés en tissu urbain par le l'habitat trop systématique ?

ATTENDUS POUR LA RÉVISION

- Préservation du tissu économique de proximité qui limite les navettes journalières et participe à la coopération territoriale
- Réflexion stratégique à venir, dans le cadre de la révision du SCOT, sur la stratégie d'ouverture à l'urbanisation de nouveaux fonciers à vocation économique, dans un contexte de demande importante des acteurs, d'offre foncière qui se tarit et de contraintes environnementales (Zone humide, etc.) aux bords des grandes ZAE qui limitent les ouvertures à l'urbanisation.

Orientation et objectifs du DOO :

Renforcer la desserte numérique

Indicateurs associés :

INDICATEURS	RESULTAT	EFFETS
Toutes les ZAE seront desservies par le Très Haut Débit : ZAE raccordées et raccordables à la fibre optique	En cours	Favorable
Couverture des zones blanches et montée en débit : Taux de couverture par le THD mobile (4G ou +) du territoire par au moins un opérateur	Atteint	Favorable

Quelques données:

- Raccordement à la fibre optique des ZAE du PMLA: 94% en 2022 // 64 % en 2016
 - 99% des ZAE d'ALM
 - 88% pour les CCLA et CCVLA
 - 63% pour la CCL
- Toutes les zones principales désormais raccordées
- Seules 6 zones de proximité pas encore raccordées

LES TENDANCES POSITIVES :

- THD mobile: poursuite du maillage de la couverture 4G du PMLA (voire 5G désormais) → tout le territoire couvert par au moins un opérateur.

- Déploiement de la fibre optique: a fortement progressé ces dernières années.

A court terme désormais, par le biais d'Anjou Fibre en dehors d'ALM et Orange pour l'agglomération, l'ensemble du PMLA devrait être couvert en fibre optique et toutes les zones raccordées.

ATTENDUS POUR LA RÉVISION

- La poursuite de l'aménagement numérique du territoire.

Orientation et objectifs du DOO :

Organiser l'offre commerciale

Indicateurs associés :

INDICATEURS	RESULTAT	EFFETS
Implantation des commerces au sein des localisations préférentielles (au service des centralités) / Evolution du nombre de commerces par tranche de surface (<300 m ² , 300-999m ² , ≥1000 m ²)	Atteint	Favorable
Pas de création de pôle de rayonnement, maîtrise du développement des secteurs existants : Evolution de la surface des commerces alimentaires de + de 1 000 m ²	Globalement atteint. Alerte sur les alimentaires de plus de 1000m ²	Favorable + Vigilance

LES TENDANCES POSITIVES :

- Pas de nouveau site à vocation à fort rayonnement, y compris par l'évolution d'un pôle de rang inférieur.
- Ces dernières années, dynamique d'évolution des commerces en fonction de leur taille qui va globalement dans le sens de l'organisation de l'offre commerciale promue dans le SCoT (petits formats dans les centralités, moyens formats dans les pôles à fort rayonnement...).

LES TENDANCES A CORRIGER :

Quelques disparitions de + de 1000m² dans certains pôles à fort rayonnement → signal faible d'une fragilisation (Atoll).

ATTENDUS POUR LA RÉVISION

- Le maintien d'une orientation forte sur l'interdiction de créer un nouveau pôle commercial d'envergure générant de l'artificialisation (ZAN) et/ou de la consommation d'ENAF ;
- La poursuite des efforts en matière de confortement de l'offre commerciale dans les centralités de bourgs et de quartiers ;
- Le maintien d'orientations et objectifs spécifiques pour les pôles commerciaux thématiques.

Evolution du nombre de points de vente en fonction de la taille des commerces

FORMAT	Evo° 2010-2019			Evo° 2019-2022		
	Moins de 300 m²	De 300 à 999 m²	Plus de 1000m²	Moins de 300 m²	De 300 à 999 m²	Plus de 1000m²
POLE DE RAYONNEMENT MAJEUR	-67	-7	-1	29	1	-2
POLE GENERALISTE DE FORT RAYONNEMENT	12	-7	0	2	16	0
POLE SPECIALISE	21	7	12	1	8	-2
POLE GENERALISTE SUPRACOMMUNAL OU D'INTERQUARTIERS	-14	-1	0	9	0	0
POLE COMMUNAL, DE QUARTIER	-108	0	0	16	2	0
<i>Diffus</i>	<i>46</i>	<i>-14</i>	<i>0</i>	<i>7</i>	<i>9</i>	<i>-1</i>

Depuis 2019, progression des petits formats en centre-ville d'Angers, dans les pôles supracommunaux et interquartiers, et dans les pôles communaux ou de quartier).

Depuis 2019, les moyens formats (de 300 à 999m²) se développent essentiellement dans les pôles à fort rayonnement (yc spécialisés).

Petite alerte sur les plus de 1000m²: quelques disparitions de points de vente constatées dans des niveaux de pôles où ils peuvent être accueillis (en centre-ville d'Angers et dans les pôles spécialisés)

Orientation et objectifs du DOO :

Assurer et répartir l'offre de logements

Indicateurs associés :

INDICATEURS	RESULTAT	EFFETS
La production totale nécessaire - est estimée entre 2 300 et 2 600 logements par an et est déclinée par territoire : CU ALM : entre 2000 et 2500 lgts CCLA : entre 120 et 145 logts CCL : entre 80 et 95 logements CN LA : entre 115 et 130 logements	En deçà de la trajectoire	Défavorable: tension des marchés Favorable : baisse de la vacance
L'offre nouvelle de logement locatif aidé comptera pour au moins 1/4 de la production: Pôle centre : entre 25 et 35 % Polarités : au moins 20 % Communes (délégées) : au moins 10 %	En deçà de la trajectoire pour les polarités	Insuffisant

LES TENDANCES POSITIVES :

- Stabilisation voire baisse de la vacance -> attention au maintien d'un volant de vacance indispensable à la fluidité des marchés.

LES TENDANCES A CORRIGER :

- Tension immobilière pour tous les segments de marché → augmentation des prix et accession à la propriété difficile pour les primo-accédants
- L'offre locative sociale doit rester soutenue pour compenser les ventes et démolitions et pour répondre à la demande en hausse continue depuis 5 ans dans tous les territoires.

ATTENDUS POUR LA RÉVISION

- La mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat structurée et pertinente demeure une priorité pour le PMLA
- Les objectifs de production de logements pourraient être affinés au regard des tensions sur le marché : mise en place d'un objectif chiffré en matière de production de LLS dans les polarités par exemple, ou encore la mise en place d'un objectif chiffré en matière d'accession sociale/abordable (part de la production totale de logements).

1. Production neuve (logements achevés – source : Fichiers foncier au 1/1/2021)

	2013-2015	2016-2020	obj SCoT
Loire - Authion	76	95	115 à 130
CC du Loir	50	40	80 à 95
CC Loire Aubance	61	86	120 à 145
CU Angers Loire Métropole	1 827	1 773	2000 à 2250
SCoT Loire Angers	2 015	1 993	2275 à 2620

Production neuve 2016-2020 :
Nombre de logements
commencés inférieur aux
objectifs du SCoT pour tous les
EPCI

2. Part du locatif social dans la production neuve

(sources : FF au 1/1/2021 et DREAL : Répertoire du parc locatif social)

	RPLS 2021	RPLS 2016	Evo° 2016- 2021	LLS construits 2016- 2020	Part LLS dans prod° neuve	obj SCoT
pole centre	34 416	32 787	1 629	1 914	28,4%	25 à 35%
polarités	2 782	2 306	476	327	17,5%	20%
communes	1 545	1 466	79	114	10,3%	10%
SCoT Loire Angers	38 743	36 559	2 184	2 357	23,7%	25%

Les objectifs du SCoT en
matière de production de
logements locatifs sociaux sur
la période 2015-2020 ne sont
pas atteints hormis pour le
pôle centre

En moyenne 470 LLS neufs par
an de 2016 à 2020 (5 ans)

Orientation et objectifs du DOO :

Favoriser un développement résidentiel économe en foncier et qualitatif

Indicateurs associés :

INDICATEURS	RESULTAT	EFFETS
A l'échelle du PMLA, l'objectif est de réaliser 40 % de l'offre nouvelle dans l'enveloppe urbaine. Cet objectif global se décline selon les types de territoires : • en moyenne pour 50 % de l'ensemble de la production dans le pôle centre ; • en moyenne pour 20 % de l'ensemble de la production des sept polarités ; • en moyenne pour 10 % de l'ensemble de la production des communes (délégues).	Trajectoire largement respectée	Favorable
Les extensions urbaines et les opérations de renouvellement à caractère purement résidentiel ou avec une mixité de fonctions devront viser une densité accrue, afin d'atteindre les objectifs suivants : Objectif moyen (nb de logements / ha) de la production globale - Pôle centre : entre 30 et 40 (secteurs stratégiques : entre 40 et 60) - Polarités : au moins 20 (secteurs stratégiques : au moins 20) - Communes (délégues) : au moins 15 (secteurs stratégiques : au moins 20)	Trajectoire respectée mais donnée exacte difficile à collecter	Favorable

LES TENDANCES POSITIVES :

- Part des nouveaux logements au sein des enveloppes urbaines supérieure aux objectifs du SCoT, notamment pour les polarités et les communes → seuils à atteindre été sous-évalués par rapport à la production spontanée dans le tissu constitué.

LES TENDANCES A CORRIGER :

Évolution de la densité des opérations dans les polarités et communes qui s'est réduite entre les 2 périodes (*indicateur compliqué*)

ATTENDUS POUR LA RÉVISION

- La poursuite des efforts en matière de limitation des impacts de la production de logements sur l'environnement et notamment sur la consommation d'espaces NAF ;
- Le maintien d'orientations sur la densité bâtie et l'intensification de l'urbanisation au sein des espaces déjà urbanisés avec des niveaux d'objectifs plus adaptés aux enjeux ZAN ;
- La mise en place d'une trajectoire ZAN qui n'obère pas la capacité des territoires à répondre à leurs besoins en logements ;
- L'incitation à adosser à la planification territoriale une stratégie foncière.

1. Part de la production neuve dans l'enveloppe urbaine

(source : Fichiers fonciers 01.01.2021)

enveloppe / OCS 2015	Prod 2016-2020 dans enveloppe hors chantier	Part dans prod totale 2016-2020	Obj SCoT
pole centre	3 919	56,1%	50%
polarités	744	39,9%	20%
communes	655	59,0%	10%
SCoT Loire Angers (2016)	5 318	53,4%	40%

Les objectifs du SCoT en matière de production de logements au sein de l'enveloppe urbaine définie en 2015 (hors zones en chantier) sont dépassés pour toutes les strates de territoire du SCoT.

Notion de chantier au sein de l'enveloppe = ZAC en limite interne de l'enveloppe dont des travaux de voirie ont été effectués et/ou des constructions ont démarré, que l'on a ici considéré comme des extensions (leur prise en compte dans l'enveloppe permet d'atteindre des taux supérieurs à 70%)

2. Densité des opérations de maisons individuelles

(source : Fichiers fonciers 01.01.2021)

	nb maisons 2013-2015	Surface totale des parcelles < 5000 m²	densité (nb logts/ha) 2013-2015	nb maisons 2016-2020	Surface totale des parcelles < 5000 m²	densité (nblogts/ha) 2016-2020	Obj SCoT
pole centre	969	418 942	23,1	2 116	894 852	23,6	30 à 40 au - 20 au - 15
polarités	669	412 705	16,2	1 404	803 680	17,5	
autres communes	603	415 904	14,5	967	710 386	13,6	
SCoT Loire Angers	1 638	1 247 551	13,1	3 520	2 408 918	14,6	

- Des niveaux de densité inférieurs à ceux affichés dans le SCoT

- Légère évolution à la hausse de la densité des opérations de maisons individuelles pour le pôle centre et les polarités contrairement aux communes

Orientation et objectifs du DOO :

Intensifier les liens à grande échelle

Renforcer les transports collectifs et l'intermodalité

Indicateurs associés :

INDICATEURS	RESULTAT	EFFETS
Le projet vise à rééquilibrer les modes de déplacements au profit des transports collectifs et des modes doux. Evolution de la part modale dans les déplacements domicile-travail / Fréquentation annuelle des lignes de TC	En cours	Favorable
Développement de l'offre TC : Nbre de km parcourus par les lignes performantes (tram + 4 lignes métropoles) dans le pôle centre	En cours	Favorable
Consolider la desserte performante en transport collectif pour chaque polarité en fonction du rythme de développement : Nombre de courses (aller-retours) sur les lignes express vers les polarités	ND	ND
La coordination des politiques multimodales (...) et intermodales (...) devra favoriser leur développement et leur complémentarité à l'échelle PMLA et au-delà : Nombre de pôles intermodaux, pôles de correspondance, pôles d'échanges (P+R), aires de covoiturage	ND	Neutre

MISE EN GARDE :

Difficile à évaluer objectivement au regard des indicateurs disponibles : données à échelles variables, ou circonscrites à un motif de déplacement, ou disponibles pour l'offre (« respect ») mais pas forcément pour l'usage (« effets »), ou inversement.

LES TENDANCES POSITIVES :

- Réseau TC urbain: performance élevée et en progression (+ de voyages malgré une offre qui stagne quantitativement)
- Réseau TC interurbain: maillage complet du territoire périurbain et rural (mise en place d'un service régional de transport à la demande depuis 09/2021).
- Mise en place d'une gouvernance des politiques multi et intermodales à une échelle supra PMLA enclenchée.

LES TENDANCES A CORRIGER :

- Des lignes interurbaines structurantes (express) pas véritablement renforcées.
- Des pratiques multi et intermodales confidentielles.

Quelques données:

- Part modale de la voiture : 76% en 2019 (comme en 2013)
 - Réseau ferroviaire régional (TER):
 - Nb d'arrêts 2021: 221 (+71 par rapport à 2015)
 - Nb de montées-descentes 2021: 10 458 (+630 par rapport à 2015)

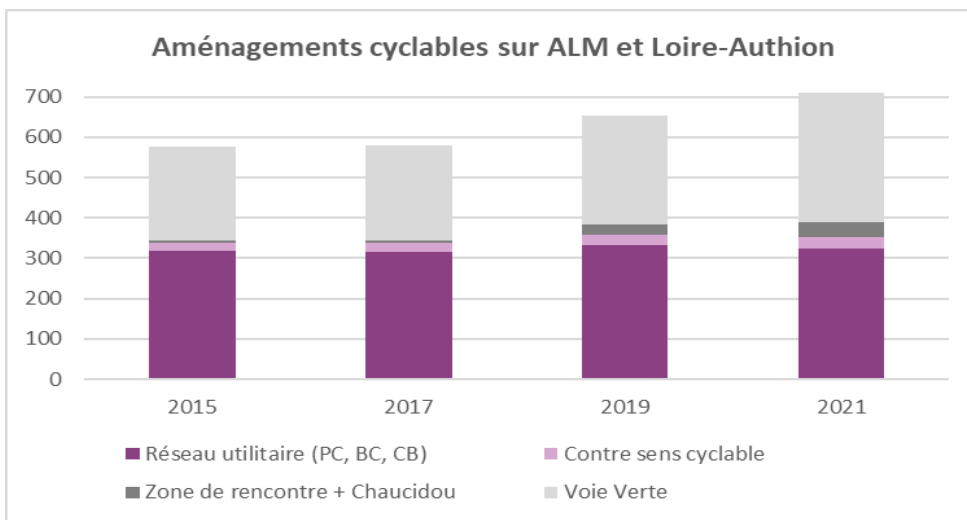
Orientation et objectifs du DOO :

Faciliter les déplacements des piétons et cyclistes
Hiérarchiser le réseau routier pour en améliorer le fonctionnement

Indicateurs associés :

INDICATEURS	RESPECT	EFFETS
Développement des aménagements dédiés aux modes doux notamment en rabattement autour des gares, principaux pôles de correspondance et P+R	En cours	Favorable
Etat d'avancement des projets d'infrastructures listés dans le DOO (à l'étude / non réalisé / en cours de réalisation / réalisé)	En cours	ND

Quelques données:



LES TENDANCES POSITIVES :

- Une très forte dynamique autour de projets de liaisons cyclables inter et intracommunales
- Des pratiques piétonne et cyclable qui se développent.
- Une amélioration de l'accessibilité PMR sur le réseau TC urbain.
- Des projets d'infrastructures routières inscrites au DOO qui ont été réalisés, sont en travaux ou projetés.

AUTRES TENDANCES :

- Quelques grands projets finalement été ajournés

ATTENDUS POUR LA RÉVISION

Les orientations et objectifs en matière de mobilité et notamment de transports collectifs et transports alternatifs doivent être maintenus, toutefois la révision du SCoT doit être l'occasion de questionner les indicateurs de suivi afin d'évaluer au mieux cette politique publique à long terme.

PC: Piste cyclable
 BC: Bande cyclable
 CB: Cohabitation bus
 Données en nb de km aménagés

Orientation et objectifs du DOO :

Préserver les espaces agricoles et naturels

Indicateurs associés :

INDICATEURS	RESULTAT	EFFETS
Nombre d'ha de foncier consommé : Consommation brute PMLA - prévision 2015/2027 : Total SCoT : 1244 ha (104ha/an) répartis par EPCI : - ALM : 790 ha (66 ha/an) - CC du Loir : 145 ha (12 ha/an) - CN Loire Authion : 127 ha (11 ha /an) - CC Loire Aubance : 182 ha (15 ha /an)	En deçà de la trajectoire	Favorable
La déclinaison par type de territoire de la consommation foncière à vocation résidentielle et d'activités peut se traduire comme suit : - Pôle centre : 375 ha (31,25 ha/an) - Polarités: 426 ha (35,50 ha/an) - Communes (délégues) : 287 ha (23,90 ha/an) PMLA : 1 088 ha (90,10 ha/an)	En deçà de la trajectoire	Favorable
Le projet encadre le développement résidentiel par des règles de localisation (renouvellement et extension), de densité et de formes de logements	Atteint	Favorable

LES TENDANCES POSITIVES :

- Globalement sur le territoire du SCoT Loire Angers, le rythme annuel de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers est largement inférieur aux prévisions, notamment pour les espaces à vocation économique et commerciale → le rythme annuel moyen envisagé par le SCOT a donc été respecté.
- A noter: ALM dispose d'un PLUi, un PLUi est en cours d'élaboration par la CCALS, la prescription d'un PLUi par la CC LLA est en cours de débat.

ATTENDUS POUR LA RÉVISION

- La poursuite de la baisse de la consommation d'espaces NAF, dans le nouveau contexte du ZAN;
- La mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement vertueuse et sobre en foncier;
- L'inscription du SCOT dans la trajectoire Zéro Artificialisation Nette en 2050 en clarifiant les pas de temps : dans un premier temps division par deux de la consommation d'espaces NAF puis à partir de 2031 réduction de l'artificialisation des sols.

AXE 5 – Quelques données

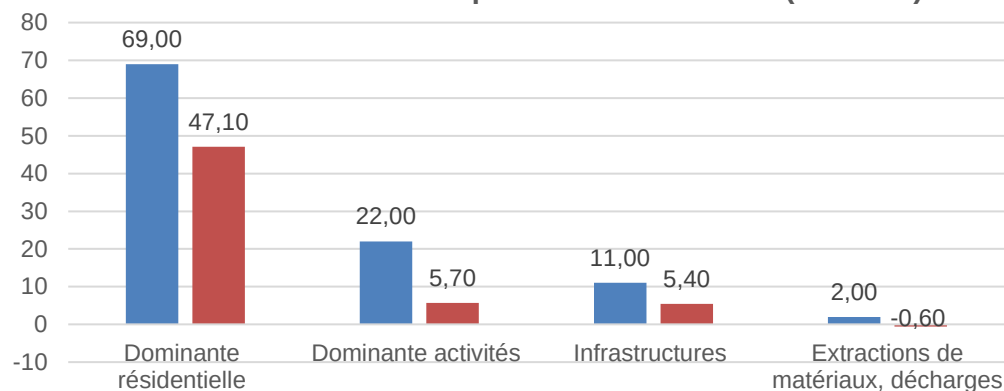
Légende des graphiques:

■ Conso annuelle prévue 2015-2027

■ Conso annuelle effective 2016-2020

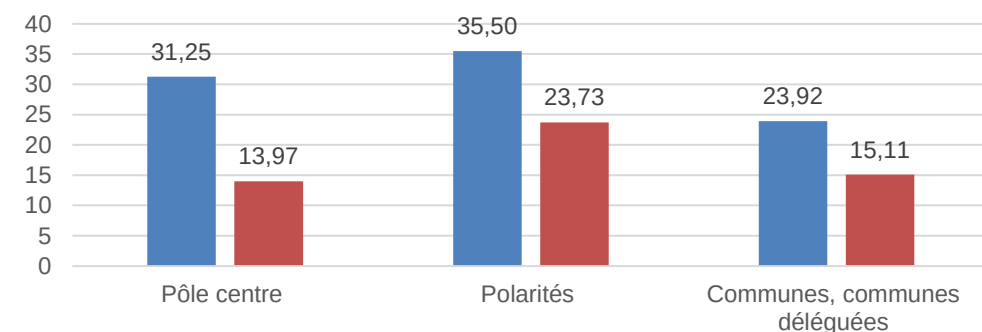
Source : OCSGE 2016 et 2020 et traitement Aura

Consommation ENAF par destination du sol (en ha/an)



- Globalement, le rythme annuel de consommation d'ENAF est de 45% inférieur aux prévisions sur cette 1^{ère} phase d'application du SCoT:
- d'un tiers pour le résidentiel
- de la moitié pour les infrastructures
- et même des 3/4 pour les activités économiques et commerciales

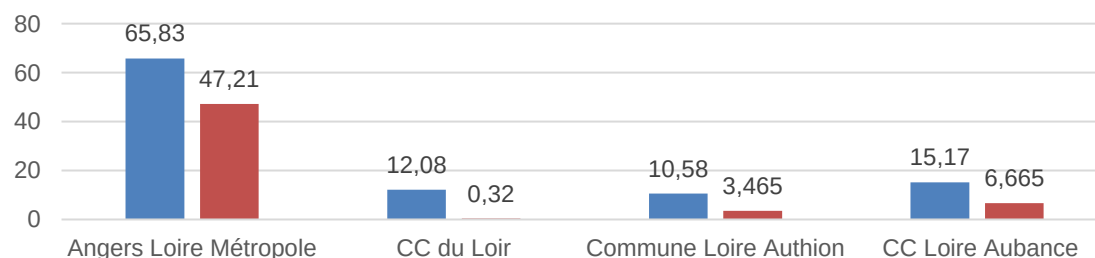
Consommation ENAF par strate de l'armature territoriale (ha/an)



La consommation d'ENAF annuelle est inférieure aux prévisions

- de plus de la moitié sur le pôle centre (55,3 %)
- De 37 % sur les communes (délégues)
- De 33,2 % sur les polarités

Consommation ENAF par territoire rythme annuel (ha/an)



La consommation d'ENAF annuelle est inférieure aux prévisions:

- De 28,3% sur ALM
- De 67,3% sur Loire-Authion
- De 56,1% sur Loire-Aubance
- De 97% sur le Loir (lié au retour à l'état « naturel » ou agricole de surfaces importantes de carrières)

Source : OCSGE 2016 et 2020 et traitement Aura

Commission mixte – novembre 2022 - DOCUMENT DE TRAVAIL

Orientation et objectifs du DOO :

Favoriser le maintien de la biodiversité

Indicateurs associés :

INDICATEURS	RESULTAT	EFFETS
Les documents d'urbanisme assureront la préservation et le confortement de la trame verte et bleue par un zonage A et/ou N assorti d'un règlement spécifique adaptant le niveau de protection à la sensibilité et à la fragilité des milieux : Exemples de transcription dans les documents d'urbanisme	En cours - respecté	Favorable

LES TENDANCES POSITIVES :

- Les documents d'urbanisme concernés par le SCoT en vigueur ont tous intégré et protégé un réseau de continuités écologiques dans leur projet avec une identification plus ou moins claire dans le zonage (sur zonage TVB pour le PLUi d'ALM, seulement A ou N pour les autres PLU ou PLUi)

LES TENDANCES A CORRIGER :

- Mieux identifier les trames vertes et bleues dans les zonages pour une prise en compte renforcée.

ATTENDUS POUR LA RÉVISION

- La poursuite des efforts engagés, avec une accentuation de la prise en compte d'autres types de trames : trame noire et trame brune ;
- La prise en compte des enjeux de réseaux écologiques au sein des espaces urbanisés (nature en ville) ainsi que des solutions fondées sur la nature pour s'adapter au changement climatique

Orientation et objectifs du DOO :

Préserver les ressources et maîtriser les nuisances

Indicateurs associés :

INDICATEURS	RESULTAT	EFFETS
La pérennité de la ressource en eau : Evolution de la qualité de l'eau	En cours – à améliorer	Atteint
Le projet vise à économiser l'énergie et à valoriser les ressources renouvelables locales : Consommation énergétique du territoire	ND (absence de données)	ND (absence de données)

Nota bene : la qualité de l'eau des cours sur le périmètre du SCoT Loire Angers n'est pas uniquement imputable aux impacts des activités et populations du territoire dans la mesure où ce territoire se situe sur une des plus vastes zones de confluence de France.

LES TENDANCES POSITIVES :

- Une qualité de l'eau qui s'est globalement améliorée (Loire, Maine, Loir, Sarthe, Mayenne).
- Concernant les petites rivières: nette amélioration de l'Aubance.

LES TENDANCES A CORRIGER :

- Amélioration de la qualité de l'eau des rivières dans un état moyen (Authion, Brionneau) (baisse des nitrates et pesticides qui persistent dans l'eau)
- Le SCoT ne dispose pas de tous les leviers pour améliorer la qualité de l'eau mais seulement de l'adéquation population / activité – dispositifs d'assainissement et éléments de biodiversité + non imperméabilisation des sols.

ATTENDUS POUR LA RÉVISION

- Enjeu majeur: la problématique de la ressource en eau avec des indicateurs de suivi mieux bâtis afin de faciliter le suivi et l'évaluation ;
- De nouvelles pistes de réflexion : réfléchir à la rétention / infiltration de l'eau de pluie ou encore aux équipements d'épuration
- La prise en compte de la capacité d'accueil et de la capacité du milieu à recevoir l'eau utilisée et traitée.



ANNEXE

TRAITEMENT STATISTIQUE PAR INDICATEUR

Un rythme de croissance démographique plus soutenu

- Une croissance démographique plus soutenue depuis 2013, portée par ALM (notamment Angers et sa 1^{ère} couronne) et son regain d'attractivité (solde migratoire en forte hausse)
- Une baisse du rythme de croissance sur les ex comcom (maintien sur Loire-Authion), liée à une baisse de leur attractivité (solde migratoire en baisse)
- Un vieillissement marqué de la population, avec une entrée dans la classe d'âge des 60-74 ans des baby-boomers, une forte croissance des 90 ans et plus

TERRITOIRE	Pop 2008	Pop 2013	Pop 2019	2008-2013			2013-2019		
				Variation/an	%/an	Solde migratoire apparent	Variation/an	%/an	Solde migratoire apparent
CC du Loir	11065	11559	11854	494	0,88%	76	295	0,42%	-137
CC Loire Aubance	16686	17293	17760	607	0,72%	65*	467	0,45%	36*
CN Loire-Authion	15134	15471	15902	337	0,44%	-39	431	0,46%	126
CU Angers Loire Métropole (périmètre au 1er/01/2016)	265559	272124	286497	6565	0,49%	100	14373	0,86%	7276
TOTAL PMLA (périmètre au 1er/01/2016)	308444	316447	332013	8003	0,51%	202	15566	0,80%	7301

* Inclut l'ensemble de la commune de Brissac Loire Aubance (dont Coutures et Chemellier)

© aura – Source : Insee RP 2008, 2013, 2019

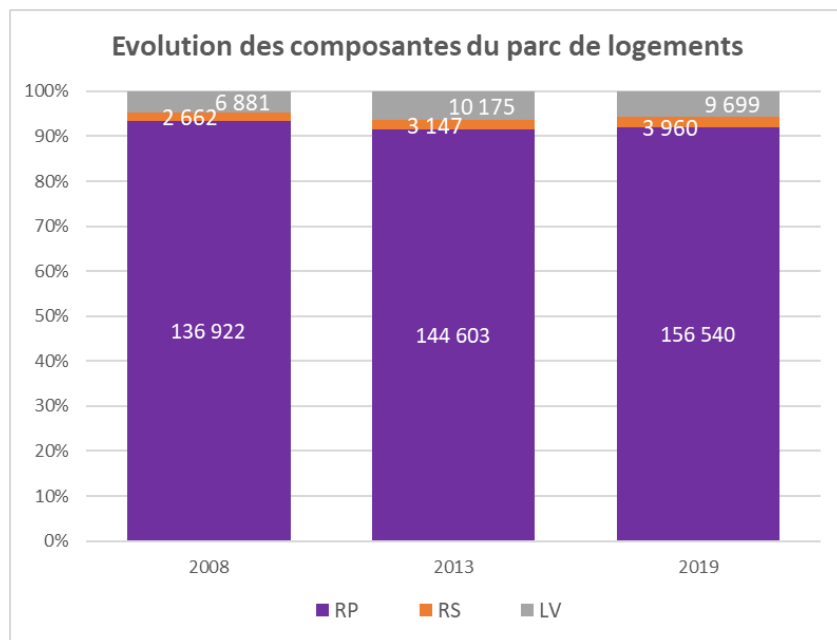
	Evo 2013-2019 (en %)						
	0-14	15-29	30-44	45-59	60-74	75-89	90 et plus
CN Loire - Authion	-3%	-2%	-2%	1%	21%	9%	11%
CC du Loir	-5%	5%	-5%	10%	22%	-12%	21%
CC Loire Aubance	4%	5%	6%	10%	25%	12%	79%
CU Angers Loire Métropole	4%	3%	3%	0%	18%	6%	42%
Total PMLA	3%	3%	2%	1%	19%	6%	41%

© aura – Source : Insee RP 2008, 2013, 2019

Un rythme de croissance du parc de logements moins soutenu // baisse de la vacance

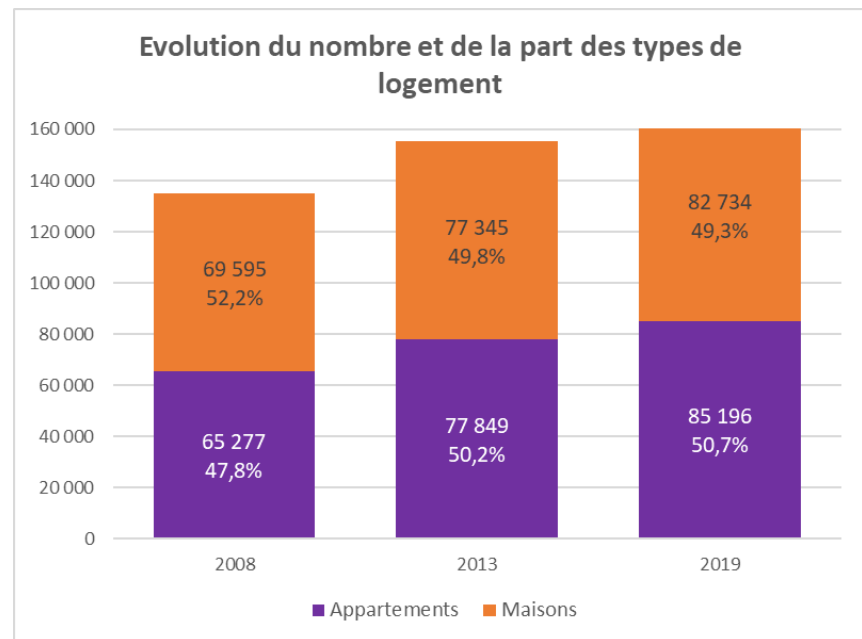
				2008-2013		2013-2019	
	Parc logements 2008	Parc logements 2013	Parc logements 2019	Variation /an	%/an	Variation /an	%/an
CC du Loir	4 855	5 098	5 330	49	0,98%	39	0,74%
CC Loire Aubance	7 426	7 927	8 364	100	1,31%	73	0,90%
CN Loire-Authion	6 033	6 440	6 878	81	1,31%	73	1,10%
CU Angers Loire Métropole (périmètre au 1er/01/2016)	128 151	138 461	149 626	2 062	1,56%	1 861	1,30%
TOTAL PMLA (périmètre au 1er/01/2016)	146 465	157 926	170 198	2 292	1,52%	2 045	1,26%

En 2019, le taux de vacance est repassé sous la barre des 6%



Les résidences secondaires (RS) comprennent les résidences hôtelières de type appart'hôtel

Ralentissement de la progression de la part des appartements entre 2013 et 2019



Statut d'occupation, taille des logements et taille moyenne des ménages

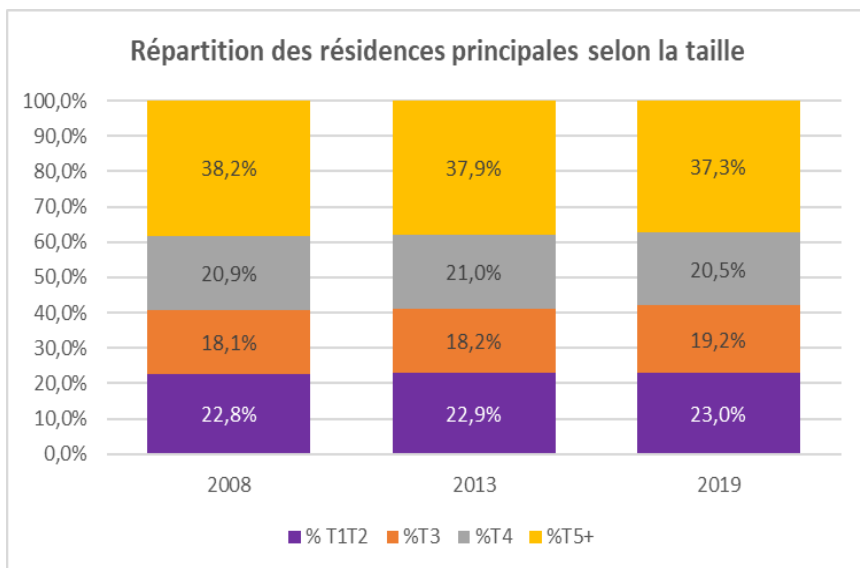
© aura – Source : Insee RP 2008, 2013, 2019

Quasi stabilisation des statuts d'occupation depuis 2008

Légère progression de la part de locatif social dans la CC LLA et légère baisse pour la CC ALS

	Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation en 2019				Part des HLM dans les résidences principales		
	Propriétaires	Locataires parc privé	Locataires parc public	Logés gratuit	2008	2013	2019
CC du Loir	3 407	728	527	49	12,9%	11,6%	11,2%
CC Loire Aubance	6 034	1 042	469	79	5,1%	5,5%	6,2%
CN Loire-Authion	4 988	744	643	64	9,3%	9,7%	10,0%
CU Angers Loire Métropole (périmètre au 1er/01/2016)	62 431	39 376	34 482	1 477	24,9%	25,6%	25,0%
TOTAL PMLA (périmètre au 1er/01/2016)	76 860	41 890	36 122	1 668	23,0%	23,5%	23,1%

Baisse d'un point de la part des grands logements (T5+) au profit des T3 entre 2008 et 2019



Nette baisse de la taille moyenne des ménages depuis 2008, même ralentissement de la baisse depuis 2013 = un des indicateurs pour déterminer les besoins en logements

	Taille moyenne des ménages			Taux de variation annuel = desserrement	
	2008	2013	2019	2008-2013	2013-2019
CC du Loir	2,56	2,54	2,48	-0,12%	-0,40%
CC Loire Aubance	2,61	2,55	2,47	-0,48%	-0,54%
CN Loire-Authion	2,60	2,52	2,43	-0,57%	-0,61%
CU Angers Loire Métropole (périmètre au 1er/01/2016)	2,13	2,07	2,02	-0,55%	-0,43%
TOTAL PMLA (périmètre au 1er/01/2016)	2,19	2,13	2,07	-0,53%	-0,45%

Une période récente globalement plus favorable à la croissance de l'emploi

149 666 emplois au sein du PMLA en 2019 (+ 4 699 emplois depuis 2013)

TERRITOIRE	2008	2013	2019	2008-2013		2013-2019	
				variation	%/an	variation /an	%/an
CC du Loir	3 230	3 723	3 711	99	2,9%	-2	-0,1%
CC Loire Aubance	3 433	3 940	4 161	101	2,8%	37	0,9%
CC de la Vallée Loire-Authion	3 588	3 283	3 360	-61	-1,8%	13	0,4%
CU Angers Loire Métropole	133 351	134 020	138 434	134	0,1%	736	0,5%
SCoT Pays Loire Angers (2016)	143 601	144 967	149 666	273	0,2%	783	0,5%
Maine et Loire	322 491	324 312	327 516	364	0,1%	534	0,2%

© aura – Source : Insee RP 2008, 2013, 2019

130 871 actifs occupés de 15-64 ans au sein du PMLA en 2019 (+ 4 655 actifs en emploi depuis 2013)

PAR TERRITOIRE	2008	2013	2019	2008-2013		2013-2019	
				variation /an	%/an	variation /an	%/an
CC du Loir	4 860	5 111	5 360	50	1,0%	42	0,8%
CC Loire Aubance	7 604	7 554	8 291	-10	-0,1%	123	1,6%
CC de la Vallée Loire-Authion	6 751	6 815	6 933	13	0,2%	20	0,3%
CU Angers Loire Métropole	108 648	106 736	110 287	-382	-0,4%	592	0,5%
SCoT Pays Loire Angers (2016)	127 864	126 216	130 871	-330	-0,3%	776	0,6%
Maine et Loire	326 935	329 400	333 648	493	0,2%	708	0,2%

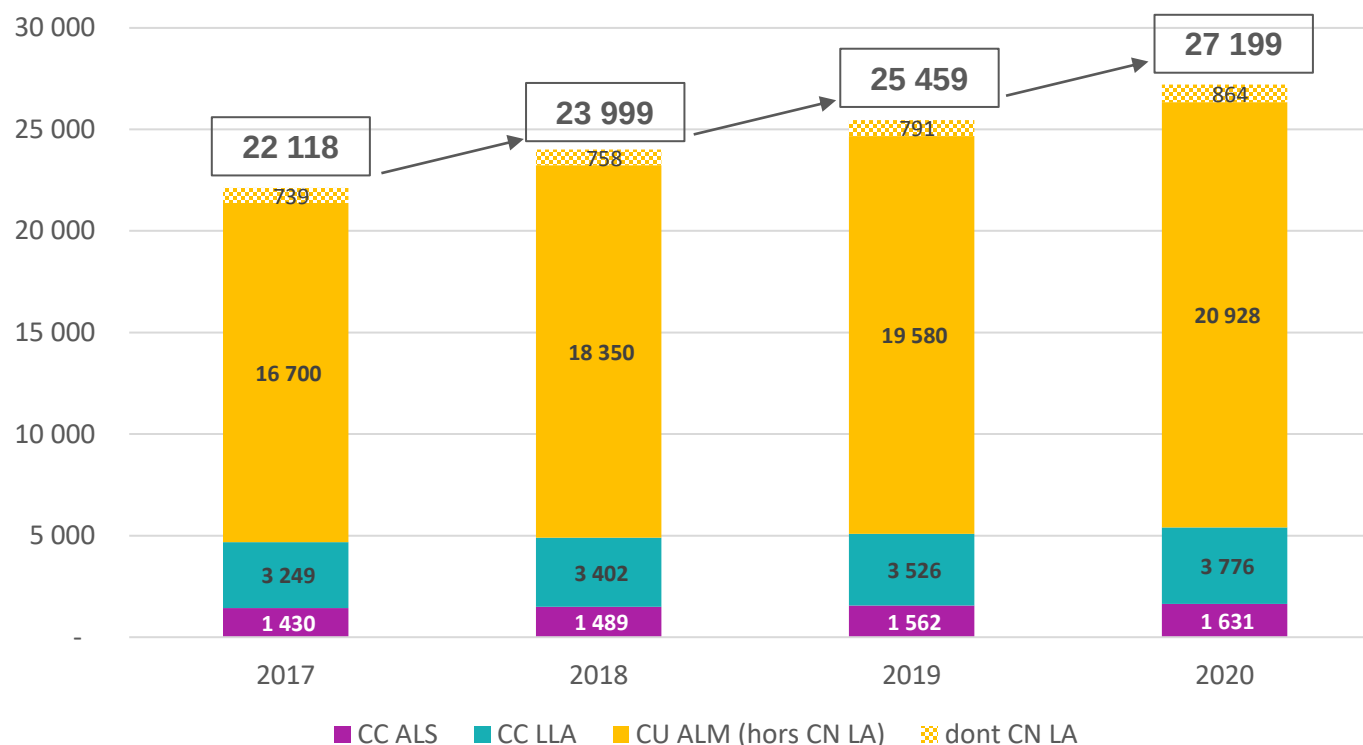
© aura – Source : Insee RP 2008, 2013, 2019

- Très dynamique sur la période 2008-2013, la hausse de l'emploi ralentit pour les CC du Loir (-0,1%/an) et Loire Aubance entre 2013 et 2019 (+0,9%/an)
- A l'inverse la croissance de l'emploi s'accélère sensiblement dans la CC VLA (+0,4%/an) et la CU ALM (+0,5%/an) ce qui tire l'ensemble du PMLA (+0,5%)
- Pour les actifs occupés résidant sur le PMLA, la tendance est plus favorable également en 2019 qu'en 2013 (+0,6% contre -0,3%/an précédemment)
- Seule la CCL voit l'installation d'actifs en emploi ralentir sur son territoire bien que le rythme reste assez élevé (+0,8% contre +1%/an auparavant)

Le tissu économique du PMLA se développe progressivement

- 27 199 établissements marchands (hors agriculture) au sein du PMLA en 2019
- + 5 081 établissements en 3 ans pour le PMLA
- La CU ALM continue logiquement de porter l'essentiel de la dynamique du tissu économique qui se concentre principalement sur le pôle centre

Nombre d'établissements par EPCI du PMLA (dont CN Loire Authion pour ALM) depuis le 31/12/2016



Suite à des changements de source de données la comparaison avec les anciens périmètres géographiques n'est pas possible

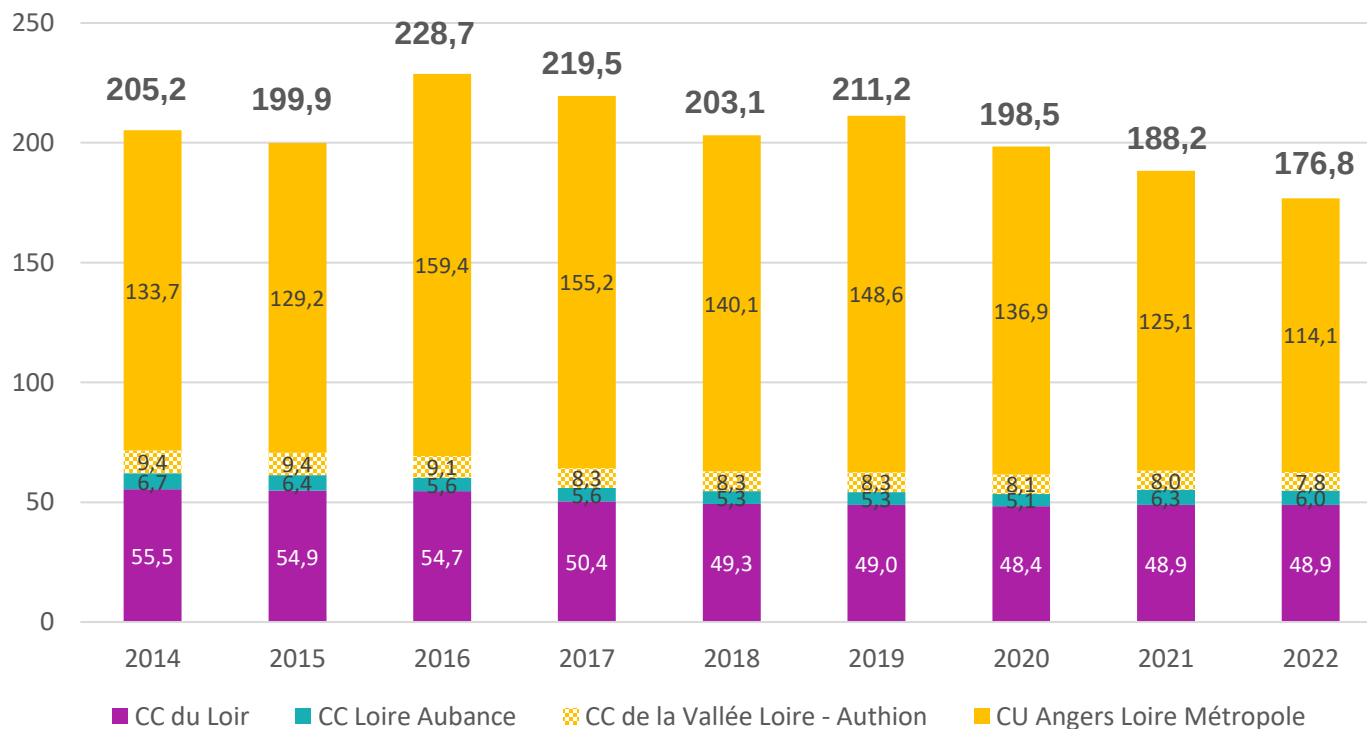
N.B. : pour le PMLA comme dans le reste de la France les $\frac{3}{4}$ des nouvelles entreprises sont des entreprises individuelles, sans salarié.

© aura – Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021

Surfaces disponibles en ZAE

- Au 01/01/2022 près de 177 ha sont disponibles dans les zones d'activités économiques (ZAE) du PMLA pour accueillir les entreprises
- Avec plus de 114 ha, la CU ALM représente près des 2/3 de cette offre de foncier économique
- La CC du Loir concentre près de 49 ha dont 38,5 sur le seul PA Angers-Marcé (aéroport)

Stock de surfaces disponibles au sein des espaces d'activités du PMLA par EPCI (en ha)



© aura – Source : Atlas des espaces d'activités du Pôle Métropolitain Loire Angers (Aura), enquête DDT 49 au 01/01/2022

*Surfaces disponibles au 1er janvier par EPCI dans les ZAE (en ha, tous types d'espaces confondus, y compris commerce, tertiaire, zones horticoles... publiques ou privées)

Evolution du commerce: une dynamique qui s'inverse au profit de formats plus petits

- A l'échelle du PMLA, la dynamique commerciale en terme d'évolution du nombre de points de vente et de surface de vente s'est inversée ces dernières années, davantage à la faveur des plus petits formats (les moins de 300 m² et les 300 à 999 m²). Alors qu'ils étaient en diminution sur ces deux indicateurs entre 2010 et 2019, ils sont en croissance entre 2019 et 2022, malgré la crise sanitaire. Celle-ci a visiblement plutôt impacté les plus de 1000 m² (et d'autant plus les plus de 2500 m²) qui étaient dans une dynamique positive jusqu'en 2019 et sont passés dans une phase de décroissance après.

FORMAT	Evo° 2010-2019		Evo° 2019-2022	
	nb points de vente	SV en m ²	nb points de vente	SV en m ²
Moins de 300 m ²	-110	-4 514	64	6 513
De 300 à 999 m ²	-22	-15 460	36	23 532
Plus de 1000 m ²	11	49 233	-5	-37 936

LES INDICATEURS

Evolution de la population par strate de l'organisation territoriale

TERRITOIRE	Pop 2008	Pop 2013	Pop 2019	Evo pop 08-13	Evo pop 08-13 (%/an)	Evo pop 13-19	Evo pop 13-19 (%/an)
Pôle centre	214824	219946	231522	5122	0,47%	11576	0,86%
Polarités	46298	47791	50207	1493	0,64%	2416	0,83%
Communes	47322	48710	50284	1388	0,58%	1574	0,53%
TOTAL PMLA (périmètre au 1er/01/2016)	308444	316447	332013	8003	0,51%	15566	0,80%

La croissance démographique du PMLA sur la dernière période s'est davantage concentrée sur le pôle centre et sur les polarités.
Les autres communes conservent une dynamique de croissance mais à un rythme légèrement moindre que celui constaté sur la période précédente.

Les équipements métropolitains

Définition des équipements métropolitains donnée 2016 :

Equipements sportifs :

- La patinoireangers Iceparc (2017 en remplacement de la patinoire du Haras) / Accessibilité renforcée via le tram ++



Equipements universitaires

- L'ISTOM (2018-Campus Belle-Beille - Angers) / Accessibilité renforcée via le tram ++



Grille actuelle	Equipements métropolitains	Equipements de bassin de vie	Equipements de proximité
Rayonnement	Agglomération et plus	Supracommunal	Communal
Localisation	Accessibilité et visibilité	Accessibilité	Proximité, centralité
Implantation	Pôle métropolitain	Pôle métropolitain et polarités	Communes
Gamme	Equipements rares et structurants: Universités Centre des Congrès Parc des sports Bibliothèque d'agglo. Zénith Enseignes à fort rayonnement Multiplexe Piscine olympique CHU Parc des expositions...	Equipements spécialisés : Salle de sports spécialisée Médiathèque Salle de spectacles Supermarché Cinéma Piscine Service public rare Labo. d'analyse ou médical spécialisé ...	Equipements courants: Ecole élémentaire Service public de proximité Salle multisports Bibliothèque Salle polyvalente Supérette ...

Les équipements universitaires

- L'ESPL (nouveau site sur Patton)
- L'IFEPSA (nouveaux locaux + lgts étudiants)
- L'ESAIP (nouveaux locaux + lgts étudiants)

➤ Le centre des congrès rénové en 2019 (+ renforcement de la desserte avec l'arrivée du Tramway) / Accessibilité renforcée ++ via l'arrivée du tram

➤ CHU (travaux en cours d'agrandissement)

Les équipements sportifs

- Stade Raymond Kopa (augmentation de la jauge capacitaire + amphithéâtre + restauration)

Consommation foncière en ZAE et potentiels de développement autorisés à 2027

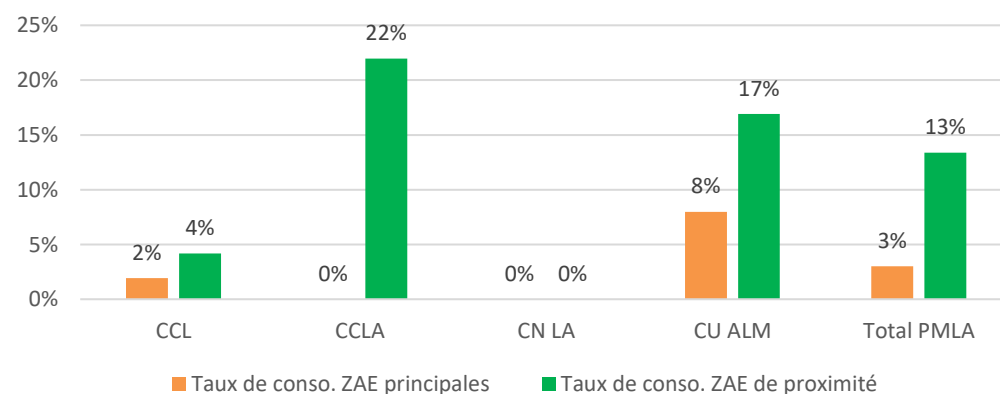
- Pour les zones principales : entre 2016 et 2020, 5 ha ont été aménagés sur l'ensemble du PMLA pour une jauge maximale établie dans le SCoT à 165 ha (soit 3% de l'objectif à 2027)
- Pour les zones de proximité, 9,2 ha ont été aménagés sur l'ensemble du PMLA pour une jauge maximale établie dans le SCoT à 69 ha (soit 13% de l'objectif à 2027)

ZAE principales	Potentiel foncier (max. autorisé)	Consommation (nvx aménagements en ZAE)
CC de la Vallée Loire - Authion	30	0,0
CC du Loir	30	0,6
CC Loire Aubance	50	0,0
CU Angers Loire Métropole	55	4,4
SCoT du PAYS Loire Angers	165	5,0

ZAE de proximité	Potentiel foncier (max. autorisé)	Consommation (nvx aménagements en ZAE)
CC de la Vallée Loire - Authion	13	0,0
CC du Loir	7	0,3
CC Loire Aubance	13	2,9
CU Angers Loire Métropole	36	6,1
SCoT du PAYS Loire Angers	69	9,2

© aura – Source : OCS PMLA 2016-2020

Taux de consommation des espaces d'activités économiques en 2020 par rapport au potentiel foncier autorisé dans le SCoT du PMLA



Requalification des zones d'activités

ZAE	Commune	EPCI	Situation	Projet ?	Horizon
Bull-Nid de Pie	Angers	CU ALM	Réhabilitations de locaux privés	Invest. ATOS (Alter), gendarmerie...	CT
Grand Maine	Angers	CU ALM			PP
Saint-Serge	Angers	CU ALM	Réhabilitations de locaux privés		EC
Doyenné	Angers	CU ALM	Réhabilitations de locaux privés		EC
Montrejeau	Angers	CU ALM	Transferts progressifs d'ets	Projet RU mixte	CT
Thomson – Croix-Blanche et emprises SNCF	Angers	CU ALM	Friche industrielle	Blocage judiciaire	LT
Chapeau de Gendarme	Angers	CU ALM		Projet réaménagement zone com.	MT
Fours à Chaux	Angers	CU ALM		Projet RU	CT
Gaston Birgé	Angers	CU ALM		Standby (conditionné au projet Thomson)	LT
la Croix Cadeau	Avrillé	CU ALM	Réhabilitations de locaux privés		EC
Bocage la Violette	Avrillé	CU ALM		Reconfiguration Carrefour, reconversion AFM, mutations secteur Bocage...	EC
Le Pin	Beaucouzé	CU ALM	Réhabilitations de locaux privés	Projets en cours d'un bout à l'autre + gendarmerie	EC
Les Grouas	Brissac-Quincé	CC LLA			PP
Les anciens silos	Brissac-Quincé	CC LLA			?
Les Magnolias	Corné	CU ALM			?
L'Aurore	Corzé	CC ALS		Projet transfert zone commerciale (dont Super U)	MT
Ancien site Bouvet	La Membrolle-sur-Longuenée	CU ALM		Projet RU mixte	CT
Le Tour du Bois	Le Plessis-Macé	CU ALM		?	?
Les Fonderies	Les Ponts-de-Cé	CU ALM	Friche industrielle	?	PP
Rives Sud	Mûrs-Erigné	CU ALM			PP
La Blaisonnaire	Seiches-sur-le-Loir	CC ALS		Projets développement endogène privés (Paprec...)	EC
Villechien	St-Barthélemy- d'Anjou	CU ALM			?
Chauffour-Pétrissans –(Asten)	St-Barthélemy- d'Anjou	CU ALM		Projet RU logements Giboire	CT
Vergers d'Anjou	St-Barthélemy- d'Anjou	CU ALM			?
La Roche	St-Jean-de-Linières	CU ALM			?
Les Robinières	St-Léger-des-Bois	CU ALM		RAS. Développement Robinières VI	PP
Le Bon Puits	St-Sylvain- d'Anjou	CU ALM		Etude Alter coté Parc Expo ?	PP
Les Ardoisières (Les Fresnais Sud et Monthibert)	Trélazé	CU ALM		Projet de réaménagement de la ZAE des Fresnais en cours	EC
Les Allumettes	Trélazé	CU ALM	ZAE requalifié avec Lidl et opération logements Podeliha	ZAE requalifié avec Lidl et opération logements Podeliha	EC
ZA Grand'Maison	Trélazé	CU ALM		?	MT

En cours

CT : court terme

MT : Moyen terme

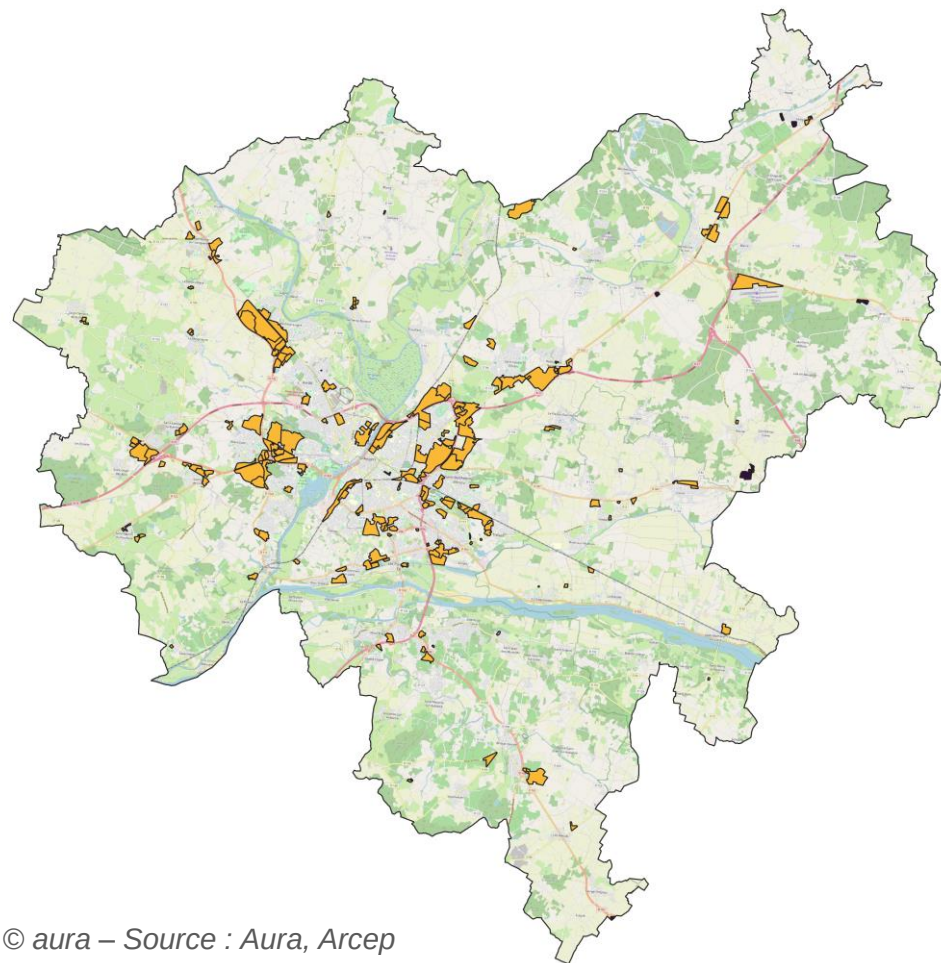
LT : Long terme

PP : Pas de projet connu

Raccordement fibre optique (FO) des zones d'activités du SCoT du PMLA

- En 2016, 64% des ZAE du PMLA étaient raccordées à la Fibre optique contre 94% aujourd'hui pour ces mêmes ZAE
- Une desserte en FO des ZAE globalement très bonne désormais
 - Les ZAE d'ALM sont raccordées à 99%
 - 88% pour les CCLA et CCVLA
 - 63% pour la CCL
- Toutes les zones principales sont désormais raccordées
- Seules 6 zones de proximité ne sont pas encore raccordées mais devraient l'être grâce au déploiement d'Orange pour ALM et d'Anjou Fibre pour le reste du PMLA

Desserte en Fibre optique des espaces d'activités économiques du PMLA en 2022 (périmètre 2016)

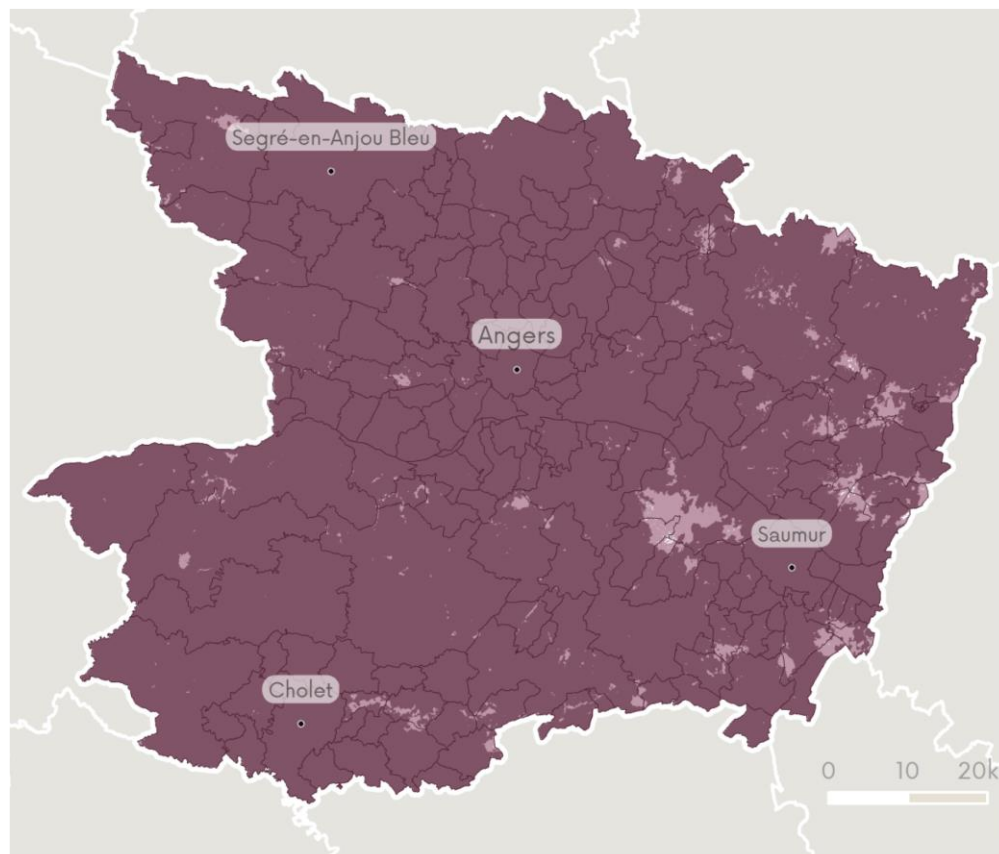


© aura – Source : Aura, Arcep

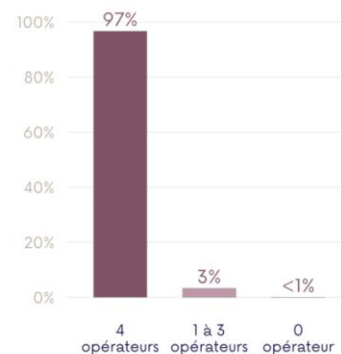
Couverture numérique mobile THD : un territoire intégralement couvert en 4G

- Le département est désormais couvert en 4G par au moins un opérateur à 99,1%
- Une couverture mobile performante et sans zone blanche : le PMLA est lui couvert à 100% par au moins un opérateur 4G

Couverture 4G selon le nombre d'opérateurs présents



Surface couverte en 4G
selon le nombre d'opérateurs



En...	2015	2021
CCL :	55%	100%
CCLA :	71%	100%
CN LA :	92%	100%
CU ALM :	71%	100%

© aura – Source : données ARCEP au 1 trimestre 2021

Arcep, IGN.

Evolution du nombre de points de vente en fonction de la taille des commerces

FORMAT	Evo° 2010-2019			Evo° 2019-2022		
	Moins de 300 m²	De 300 à 999 m²	Plus de 1000m²	Moins de 300 m²	De 300 à 999 m²	Plus de 1000m²
POLE DE RAYONNEMENT MAJEUR	-67	-7	-1	29	1	-2
POLE GENERALISTE DE FORT RAYONNEMENT	12	-7	0	2	16	0
POLE SPECIALISE	21	7	12	1	8	-2
POLE GENERALISTE SUPRACOMMUNAL OU D'INTERQUARTIERS	-14	-1	0	9	0	0
POLE COMMUNAL, DE QUARTIER	-108	0	0	16	2	0
<i>Diffus</i>	<i>46</i>	<i>-14</i>	<i>0</i>	<i>7</i>	<i>9</i>	<i>-1</i>

Entre 2010 et 2019, le nombre de petits formats grandissait dans les pôles commerciaux à fort rayonnement (yc spécialisés), c'est-à-dire dans les pôles où ce n'est absolument pas le format préférentiel attendu et il baissait dans quasiment tous les autres types de pôles. Depuis 2019, c'est l'inverse, leur progression semble s'être arrêtée dans les pôles à fort rayonnement tandis qu'ils progressent dans les autres types de pôles (centre-ville d'Angers, pôles supracommunaux et interquartiers, pôles communaux ou de quartier).

Depuis 2019, les moyens formats (de 300 à 999m²) se développent essentiellement dans les pôles à fort rayonnement (yc spécialisés), c'est-à-dire là où ils sont attendus.

Petite alerte sur les plus de 1000m²: quelques disparitions de points de vente constatées dans des niveaux de pôles où ils peuvent être accueillis (en centre-ville d'Angers et dans les pôles spécialisés) → signal faible d'une fragilisation (Atoll).

Evolution des surfaces de vente alimentaires cumulées en fonction de leur taille

FORMAT	Evo° 2010-2019 des SV alimentaires			Evo° 2019-2022 des SV alimentaires		
	Moins de 300 m²	De 300 à 999 m²	Plus de 1000m²	Moins de 300 m²	De 300 à 999 m²	Plus de 1000m²
POLE DE RAYONNEMENT MAJEUR	1 789	-347	0	1 044	0	0
POLE GENERALISTE DE FORT RAYONNEMENT	312	2 571	-3 149	65	2 319	-3 548
POLE SPECIALISE	242	0	14	110	0	0
POLE GENERALISTE SUPRACOMMUNAL OU D'INTERQUARTIERS	85	1 163	4 778	144	-773	4 292
POLE COMMUNAL, DE QUARTIER	-825	-311	3 515	1 710	1 882	848

Depuis 2019, les petites surfaces alimentaires semblent dans une meilleure dynamique dans les pôles communaux ou de quartier que sur la période précédente.

Dans les pôles généralistes de fort rayonnement, les grosses locomotives alimentaires poursuivent la réduction de leur surface et des moyennes surfaces alimentaires continuent de s'y développer.

Dans les pôles généralistes supracommunaux ou interquartiers, c'est l'inverse. Les moyennes surfaces alimentaires voient leur surface diminuer tandis que les surfaces alimentaires de plus de 1000m² continuent de s'y développer.

1 - Production neuve (logements achevés – source : Fichiers foncier au 1/1/2021)

	2013-2015	2016-2020	obj SCoT
CC de la Vallée Loire - Authion	76	95	115 à 130
CC du Loir	50	40	80 à 95
CC Loire Aubance	61	86	120 à 145
CU Angers Loire Métropole	1 827	1 773	2000 à 2250
SCoT du PAYS Loire Angers	2 015	1 993	2275 à 2620

Production neuve 2016-2020 : Nombre de logements commencés inférieur aux objectifs du SCoT pour tous les EPCI

	2013-2015	2016-2020	obj SCoT	2016-2020	obj SCoT
pole centre	1 482	1 398	1510 à 1730	70,1%	66,0%
polarités	311	373	540 à 630	18,7%	24,0%
communes	222	222	225 à 260	11,1%	10,0%
SCoT du PAYS Loire Angers	2 015	1 993	2275 à 2620	100,0%	100,0%

Production neuve 2016-2020 : Part des logements commencés dans les polarités inférieure à l'objectif SCoT particulièrement pour la CC du Loir et dans une moindre mesure pour CC Loire Aubance et ALM

Forte concentration de la production neuve dans le pôle centre entre 2016 et 2020

Atteinte des objectifs pour les communes

Pour Loire Authion, le PPRI a un impact sur la production dans les communes

	2016-2020	Obj SCoT
polarités	85,2%	80,0%
autres communes	14,8%	20,0%
CC Loire Authion	100%	100,0%

	2016-2020	Obj SCoT
polarités	52,2%	60%
autres communes	47,8%	40%
CC Loire Aubance	100%	100,0%

	2016-2020	Obj SCoT
polarités	8,6%	45%
autres communes	91,4%	55%
CC du Loir	100%	100,0%

	2016-2020	Obj SCoT
pole centre	78,8%	75%
polarités	13,5%	17%
communes	7,6%	8%
Angers Loire métropole	100%	100,0%

2 – Type de logements neufs (source : logements achevés – source : Fichiers foncier au 1/1/2021)

Part des maisons* dans la production neuve	2016-2020	obj SCoT
pole centre	30,4%	20%
polarités	75,8%	
communes	87,9%	
SCoT du PAYS Loire Angers	45,3%	66%

* pas de détail dans la source sur la notion d'individuel pur et individuel groupé
 Au moins 20% d'individuel groupé dans les polarités
 Au plus 66% d'individuel pur dans les communes

La part des maisons dans la production neuve 2016-2020 reste très supérieure aux objectifs du SCoT pour les communes bien que en réduction par rapport à la période 2013-2015 (93,5%). Ce qui n'est pas le cas pour les polarités (72,8%) et le pole centre (22,1%)

Part des appartements dans la production neuve	2016-2020	obj SCoT
pole centre	69,6%	66%
polarités	24,2%	20%
communes	12,1%	
SCoT du PAYS Loire Angers	54,7%	

La part des appartements dans la production neuve 2016-2020 reste supérieure aux objectifs du SCoT pour le pôle centre et les polarités, mais en réduction par rapport à la période 2013-2015

3 – Part du locatif social dans la production neuve

(sources : FF au 1/1/2021 et DREAL : Répertoire du parc locatif social)

Les objectifs du SCoT en matière de production de logements locatifs sociaux sur la période 2015-2020 ne sont pas atteints hormis pour le pôle centre

	RPLS 2021	RPLS 2016	EVOL 2016-2021
pole centre	34 416	32 787	1 629
polarités	2 782	2 306	476
communes	1 545	1 466	79
SCoT du PAYS Loire Angers	38 743	36 559	2 184

LLS CONSTRUITS 2016-2020	LLS neufs / Prod logts	obj SCoT
1 914	28,4%	25 à 35%
327	17,5%	20%
114	10,3%	10%
2 357	23,7%	25%

En moyenne 470 LLS neufs par an de 2016 à 2020 (5 ans)

Avec près de 24% de LLS dans la production neuve entre 2016 et 2020, le poids du parc locatif social dans le parc total de logements s'est légèrement affaibli de 0,5 point (cf. diapo 22). La production ne compense pas les ventes, démolitions ou changements d'usage.

4 – Part de la production neuve dans l'enveloppe urbaine

(source : Fichiers fonciers 01.01.2021)

Les objectifs du SCoT en matière de production de logements au sein de l'enveloppe urbaine définie en 2015 (hors zones en chantier) sont dépassés pour toutes les strates de territoire du SCoT.

enveloppe / OCS 2015	prod 2016-2020 ds envelop hors chantier	part ds prod totale 2016- 2020	Obj SCoT
pole centre	3 919	56,1%	50%
polarités	744	39,9%	20%
communes	655	59,0%	10%
SCoT Pays Loire Angers (2016)	5 318	53,4%	40%

Notion de chantier au sein de l'enveloppe = ZAC en limite interne de l'enveloppe dont des travaux de voirie ont été effectués et/ou des constructions ont démarré, que l'on a ici considéré comme des extensions (leur prise en compte dans l'enveloppe permet d'atteindre des taux supérieurs à 70%)

5 – Densité des opérations de maisons individuelles

(source : Fichiers fonciers 01.01.2021)

Une légère évolution à la hausse de la densité des opérations composées de maisons individuelles pour le pôle centre et les polarités à l'inverse pour les communes,

Des niveaux de densité inférieurs à ceux affichés dans le SCoT

	nb maisons 2016-2020	Surface totale des parcelles < 5000 m ²	densité (nb logts/ha) 2016-2020	Obj SCoT
pole centre	2 116	894 852	24	entre 30 et 40
polarités	1 404	803 680	18	au moins 20
autres communes	967	710 386	14	au moins 15
SCoT Pays Loire Angers (2016)	3 520	2 408 918	14,6	

ATTENTION
DONNEE A RETRAVAILLER
POUR INTEGRER LES
COLLECTIFS

Indicateur de densité calculé pour toutes les constructions neuves de maisons individuelles au sein des territoires dont la surface des parcelles est connue et inférieure à 5000m²

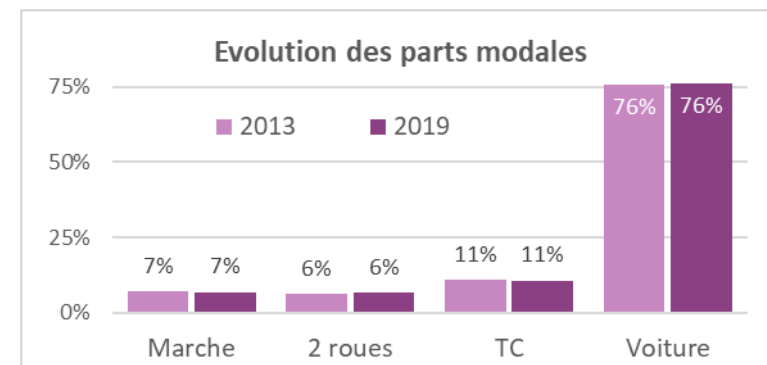
!! Il n'est pas possible de vérifier de manière automatisée la densité des nouvelles opérations selon la définition du DOO. Cela demanderait un travail à l'opération. De fait, l'indicateur utilisé pour la vérification s'approche de la densité brute qui est logiquement plus faible que la densité définie dans le DOO.

➤ **Parts modales** : pas d'évolutions notables

- La voiture toujours largement prédominante
- Pas de changement dans la répartition des modes sur les différents périmètres

➤ **Intermodalité** : peu de changements dans l'offre d'équipement, une fréquentation qui peine à décoller

- ALM/Irigo : une fréquentation qui stagne sur les 4 P+R tram, des pôles de correspondance à renforcer (Hôtel de ville, Monprofit)
- PMLA : quelques nouvelles aires de covoiturage (A11/RD775, Mûrs-Erigné), un usage qui reste confidentiel à l'exception des quelques « locomotives » (Le Fléchet, Haute-Perche / La Mécrenière, A11/RD775, L'hoirie)



2019	Marche	2 roues	TC	Voiture
CC de la Vallée Loire - Authion	2%	3%	3%	93%
CC du Loir	3%	3%	1%	93%
CC Loire Aubance	2%	3%	2%	93%
CU Angers Loire Métropole	8%	7%	12%	73%

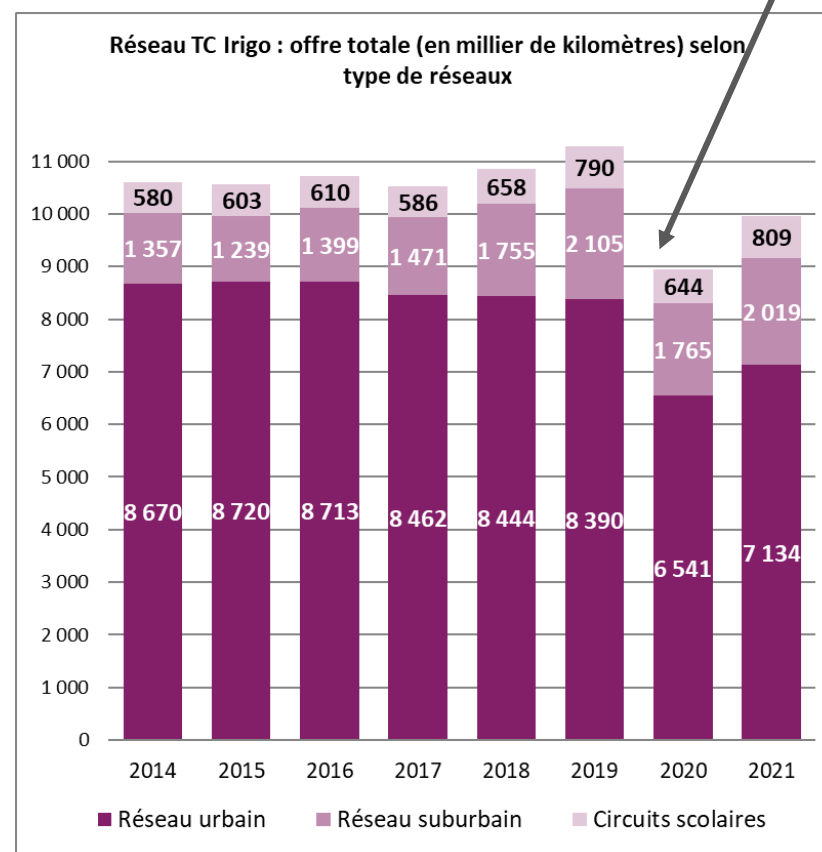
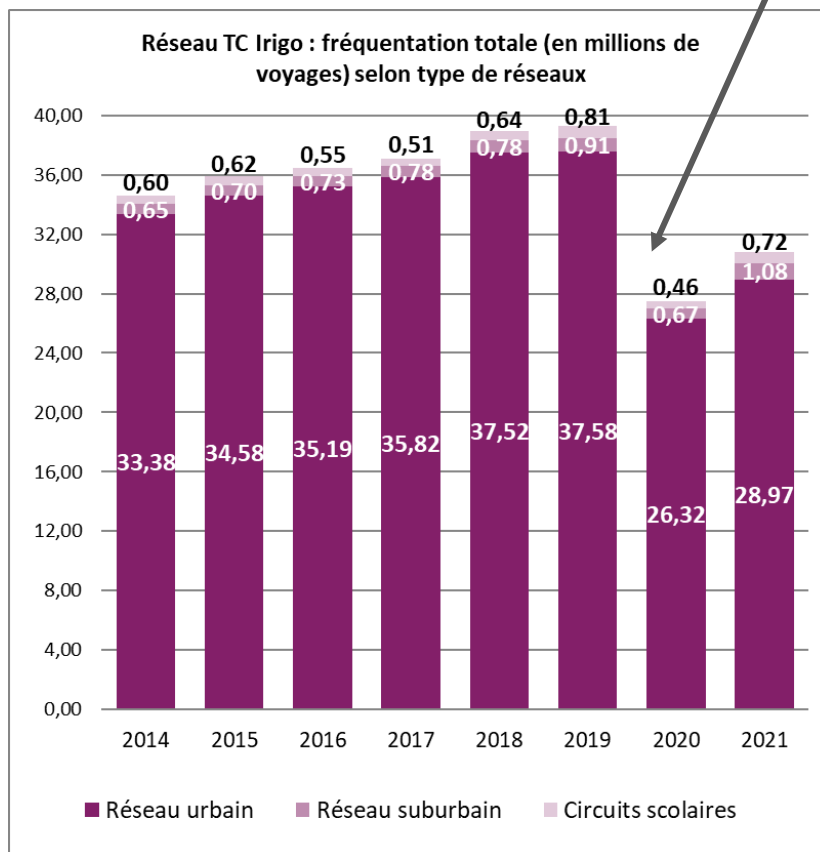
2013	Marche	2 roues	TC	Voiture
CC de la Vallée Loire - Authion	2%	3%	3%	92%
CC du Loir	3%	4%	1%	92%
CC Loire Aubance	2%	3%	2%	93%
CU Angers Loire Métropole	8%	7%	12%	73%

© aura - source : Insee, RP 2019 et 2013

Renforcer les transports collectifs et l'intermodalité

➤ Réseau de transport collectif urbain : une performance qui s'améliore jusqu'en 2019

- Hausse constante de la fréquentation
- Malgré une légère diminution de l'offre



© aura - source : Irigo / RD Angers, 2022

Renforcer les transports collectifs et l'intermodalité

Nombre d'arrêts	2013	2015	2017	2019	2021
Angers-St-Laud	93	94	111	114	125
Savennières-Béhuard	9	9	10	10	10
Angers-Maitre-Ecole	6	6	15	15	15
Le Vieux-Briollay	9	9	11	11	11
Trélazé				20	20
La Bohalle	15	15	20	20	20
St-Mathurin	17	17	20	20	20

Montées-descentes	2013	2015	2017	2019	2021
Angers-St-Laud	9 144	9 106	9 352	10 040	9 450
Savennières-Béhuard	146	153	154	151	143
Angers-Maitre-Ecole	119	89	145	126	162
Le Vieux-Briollay	57	56	51	41	69
Trélazé				171	169
La Bohalle	51	85	99	115	58
St-Mathurin	227	339	384	402	407

© aura - source : SNCF (bases GTFS), 2022

		AB 02 AL 402	AB 02 B AL 402B	AB 03 IR 45	AB 05 AL 405*	TOTAL
2013-2014	Express	4		4	5	13
	Classique	7	7	18	11	43
2016-2017	Express	4		7	10	21
	Classique	6	7	20	5	38
2021-2022	Express	4		17	7	28
	Classique	6	7	6	8	27

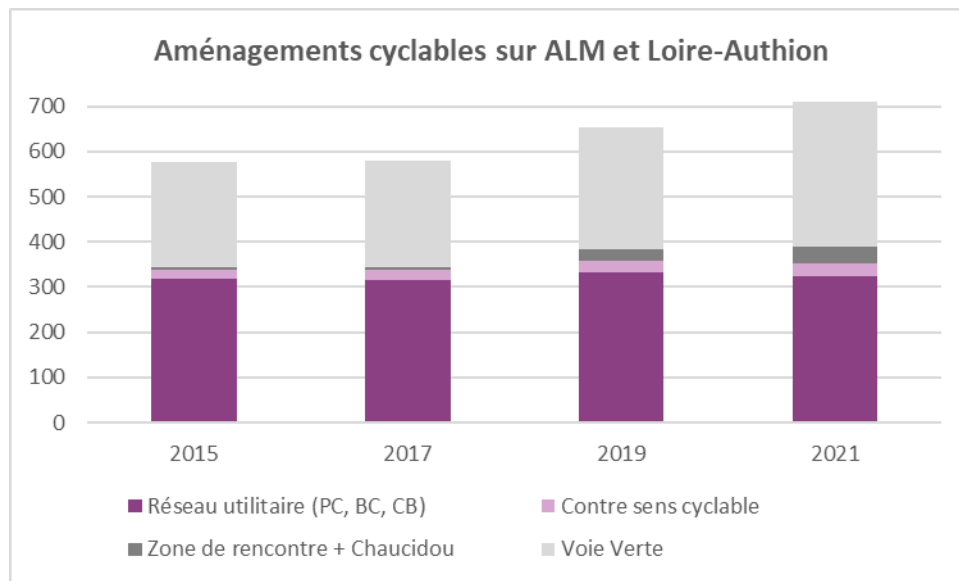
© aura - sources : Irigo / RD Angers, Aléop / Région des Pays de la Loire, 2022

➤ **Réseau ferroviaire régional** : une offre et une fréquentation globalement en hausse des TER jusqu'en 2019

- Amélioration de la desserte quel que soit l'arrêt
- Fréquentation en hausse sur les haltes locales des axes Angers – Nantes et Angers – Saumur, en baisse sur l'axe Angers – Le Mans

➤ **Réseau TC interurbain (routier)** : peu d'évolution de l'offre

- Une « évolution » des services express plus liée à de l'affichage qu'une réelle amélioration ou dégradation des temps de parcours



© aura - source : ALM, 2022

PC: Piste cyclable
BC: Bande cyclable
CB: Cohabitation bus

Données en nb de km aménagés

➤ Aménagements cyclables :

- un réseau qui s'étend chaque année sur Angers Loire Métropole et Loire-Authion
- des projets de déploiements partout sur le territoire
- de nombreuses réalisations de renforcement d'itinéraires cyclables à vocation touristique

Hierarchiser le réseau routier pour en améliorer le fonctionnement

Etat d'avancement des projets inscrits dans DOO visant à « améliorer le fonctionnement du territoire » :

Les projets routiers* sur le Pôle Métropolitain Loire Angers, inscrits et prévus à la réalisation sur le temps du SCoT révisé

* les tracés sont présentés à titre indicatif (principe origine-destination) et ne préfigurent pas les tracés effectifs à terme

A. Mise à 2x3 voies de la section urbaine de l'A11 entre les échangeurs A11/RD775 et Saint-Serge : **ajournée**

B. Poursuite de la mise à 2X2 voies de la liaison Angers/Niort/Poitiers

- réalisation du contournement des Alleuds (B1) : **travaux lancés en 2023-2024 (déviation nord), mise en service en 2026-2027**
- sécurisation des carrefours du Plessis et Bois-Planté à Juigné-sur-Loire (B2) : **réalisée**

C. Finalisation de la section entre la Membrolle-sur-Longuenée et le Lion d'Angers (D 775) : **réalisée (échangeur à niveau plutôt que dénivelé)**

D. Amélioration des échanges et des entrées du pôle centre :

- Saint-Serge (D1) : **ajourné**
- Sorges (D2) : **réalisé**
- Moulin-Marcille (D3) : **non projeté**

E. Amélioration de la circulation autour de Seiches – Jarzé :

- Déviation sud de Seiches vers la D74 et la D766 (E1) : **mise en service en 2023**
- Créneau de dépassement sur une section de la D766 au niveau de Marcé et création d'un giratoire d'accès à l'aéroport (E2) : **non projetés**

F. Reconfiguration de l'accès au cœur de ville associée aux projets de couverture partielle de la voie des Berges : **réalisée**

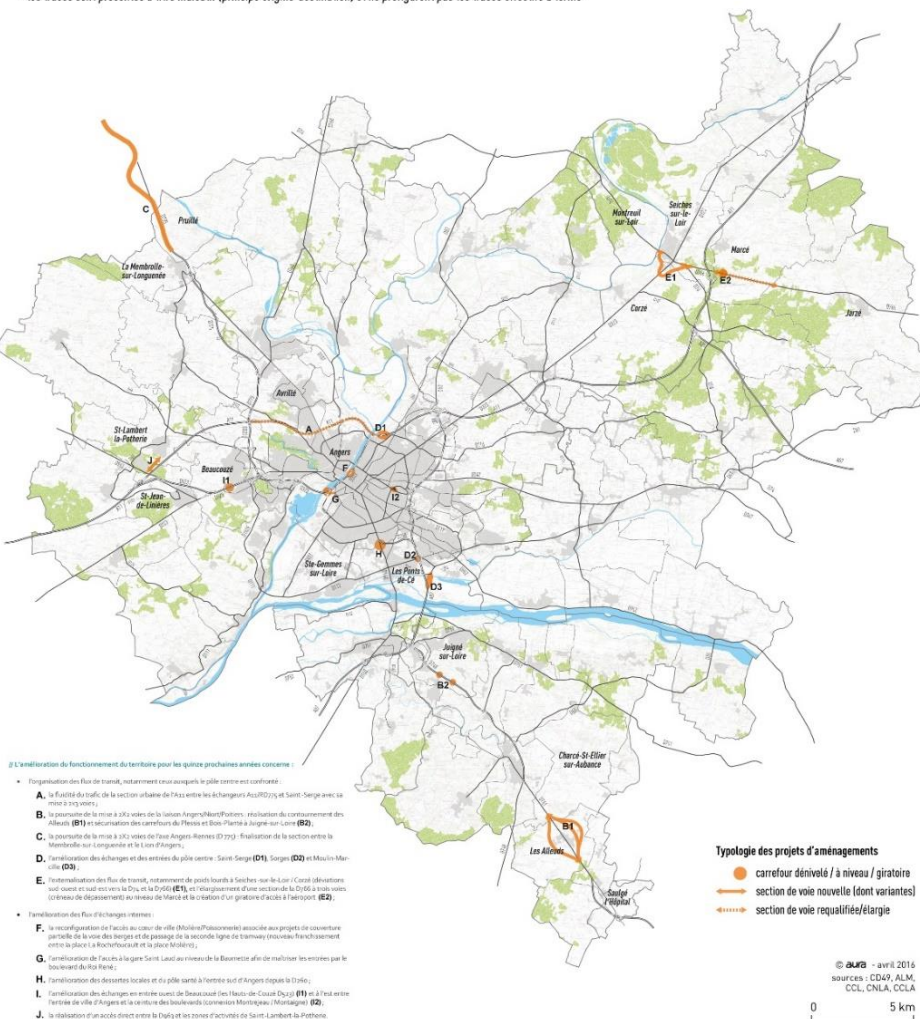
G. Amélioration de l'accès à la gare Saint Laud au niveau de la Baumette : **non projetée**

H. Amélioration des dessertes locales et du pôle santé à l'entrée sud d'Angers depuis la D260 : **réalisée (projet en cours de requalification des 3 Paroisses)**

I. Amélioration des échanges en entrée :

- Ouest de Beaucouzé (les Hauts-de-Couzé D523) (I1) : **non projeté**
- Est, entre l'entrée de ville d'Angers et la ceinture des boulevards (connexion Montrejeau / Montaigne) (I2) : **réalisé**

J. Réalisation d'un accès direct entre la D963 et les zones d'activités de Saint-Lambert-la-Potherie : **???**

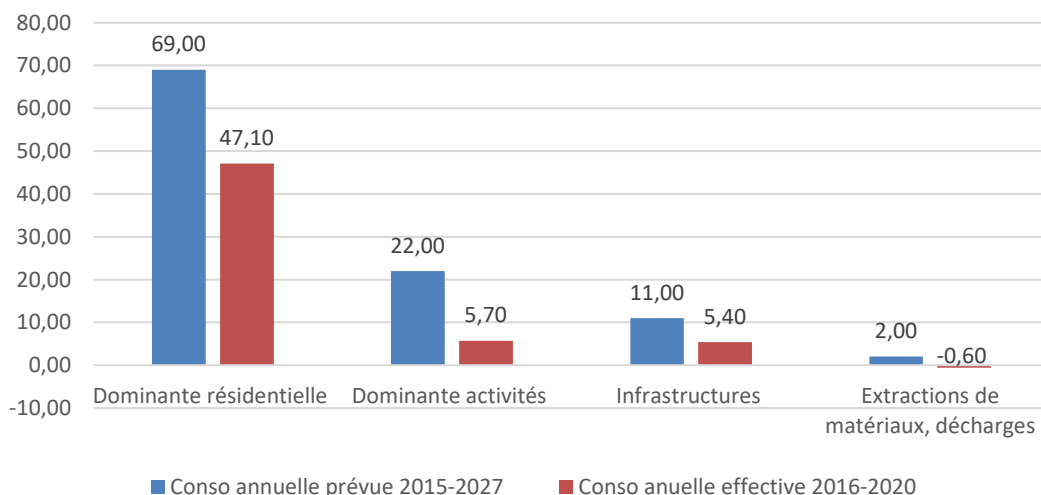


Consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) 2016-2020 par destination des sols

Consommation brute du Pôle métropolitain Loire Angers	Consommation 2005 - 2015		Prévision 2015 - 2027		Consommation effective 2016-2020	
	Total (ha)	Moyenne annuelle	Total (ha)	Moyenne annuelle	Total (ha)	Moyenne annuelle
Dominante résidentielle	750,3 ha	75,0 ha/an	825 ha	69 ha/an	188,3 ha	47,1 ha
Dominante activités	520,1 ha	52,0 ha/an	263 ha	22 ha / an	22,9 ha	5,7 ha
Infrastructures	104,5 ha	10,4 ha/an	132 ha	11 ha/an	21,8 ha	5,4 ha
Extractions de matériaux, décharges	-46,1 ha	-4,6 ha/an	24 ha	2 ha / an	-2,4 ha	- 0,6 ha
Total	1 328,8 ha	132,9 ha/an	1 244 ha	104 ha/an	230,6 ha	57,7 ha

- Globalement, le rythme annuel de consommation d'ENAF est de 45% inférieur aux prévisions sur cette 1^{ère} phase d'application du SCoT

Consommation ENAF par destination du sol (en ha/an)



- Le résidentiel reste le plus gros consommateur même si le rythme est d'1/3 inférieur aux prévisions
- Le décalage le plus important entre les prévisions et la consommation effective d'ENAF s'observe sur les surfaces dédiées aux activités économiques et commerciales: 74,1 % inférieur aux prévisions
- Pour les infrastructures, le rythme de consommation est de 51 % inférieur aux prévisions

Source : OCSGE 2016 et 2020 et traitement Aura

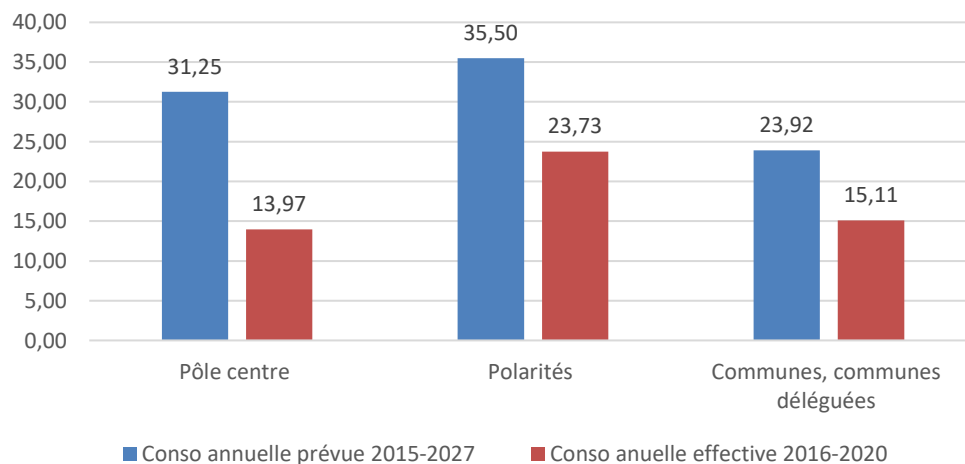
Commission mixte – novembre 2022 - DOCUMENT DE TRAVAIL

Consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) 2016-2020 par polarités SCoT

Pôle métropolitain Loire Angers 2015 -2027	Consommation foncière à vocations résidentielle et économique	
	Prévision 2015-2027	Réalisé 2016-2020
Pôle centre	375 ha	55,9 ha
Polarités	426 ha	94,9 ha
Communes, communes déléguées	287 ha	60,4 ha
Total	1 088 ha	211,2 ha

Ne prend pas en compte les infrastructures et les activités d'extraction

Consommation ENAF par polarités
rythme annuel (ha/an)



La consommation d'ENAF annuelle est inférieure aux prévisions

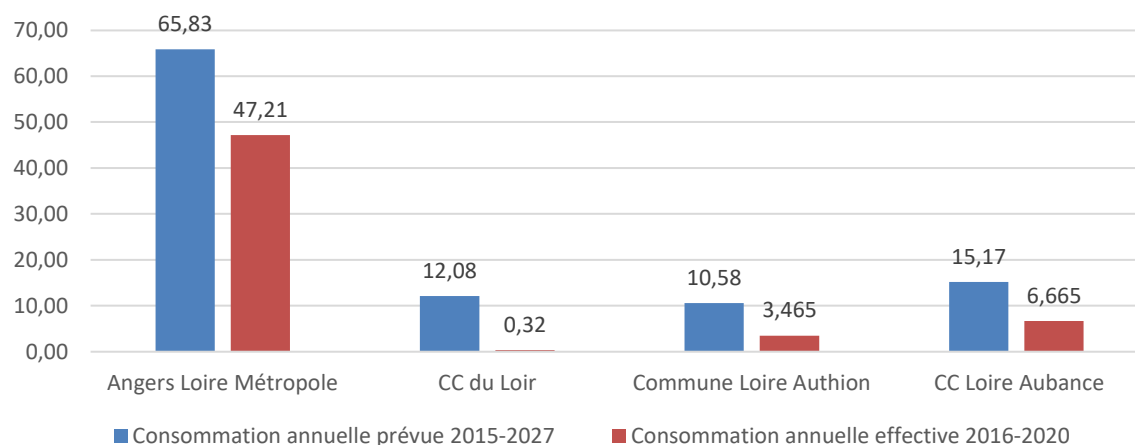
- de plus de la moitié sur le pôle centre (55,3 %)
- De 37 % sur les communes et communes déléguées
- De 33,2 % sur les polarités

Source : OCSGE 2016 et 2020 et traitement Aura

Consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) 2016-2020 par territoire

Prévision 2015-2027			
Angers Loire Métropole	CC du Loir	Commune Loire Authion	CC Loire Aubance
790 hectares	145 hectares	127hectares	182 hectares
soit environ 66 ha/an	soit environ 12 ha/an	soit environ 11ha/an	soit environ 15 ha /an
Réalisé 2016-2020			
Angers Loire Métropole	CC du Loir	Commune Loire Authion	CC Loire Aubance
188,84 ha	1,28 ha	13,86 ha	26,66 ha
47,2 ha /an	0,3 ha / an	3,5 ha/ha	6,7 ha /an

Consommation ENAF par territoire
rythme annuel (ha/an)



- La très faible consommation de la CC du Loir s'explique par le retour de surfaces importantes de carrières à l'état « naturel » ou agricole

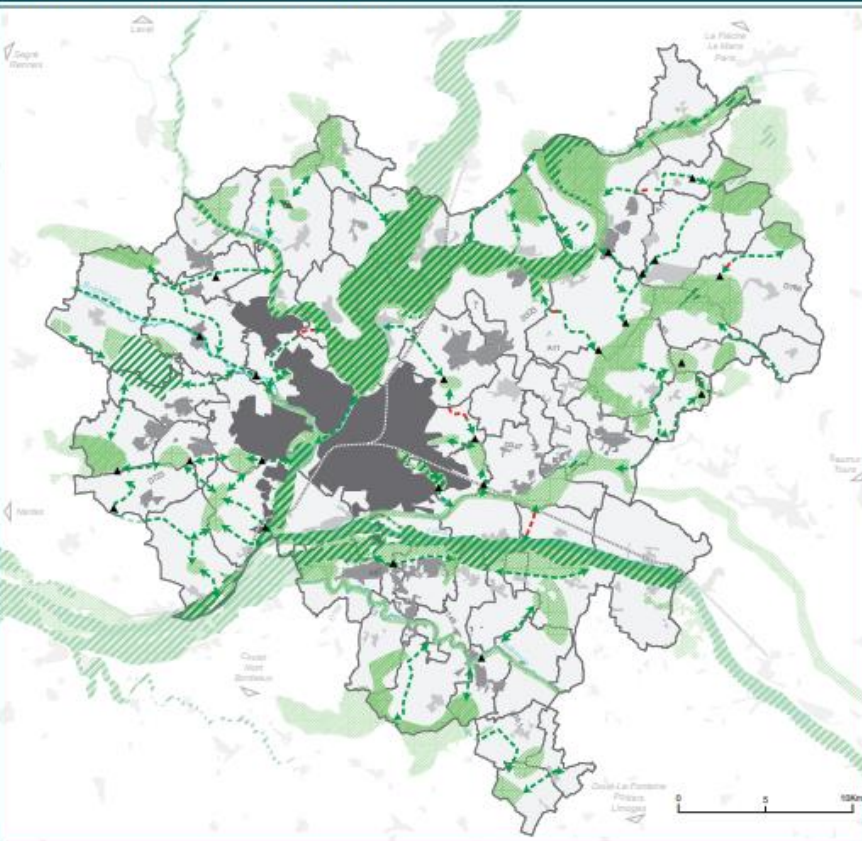
La consommation d'ENAF annuelle est inférieure aux prévisions:

- De 28,3% sur ALM
- De 67,3% sur Loire-Authion
- De 56,1% sur Loire-Aubance
- De 97% sur le Loir

Source : OCSGE 2016 et 2020 et traitement Aura

Favoriser le maintien de la biodiversité : la TVB dans les PLU(i)

Favoriser le maintien de la biodiversité



Protéger la trame verte et bleue

- Reservoir de biodiversité remarquable
- Reservoir de biodiversité complémentaire
- Corridor écologique à conforter
- Principe de corridor écologique à créer
- Continuité à conforter
- Favoriser la nature en ville
- Réseau routier structurant : Autoroute / voie rapide / voie principale / secondaire
- Urbanisation actuelle

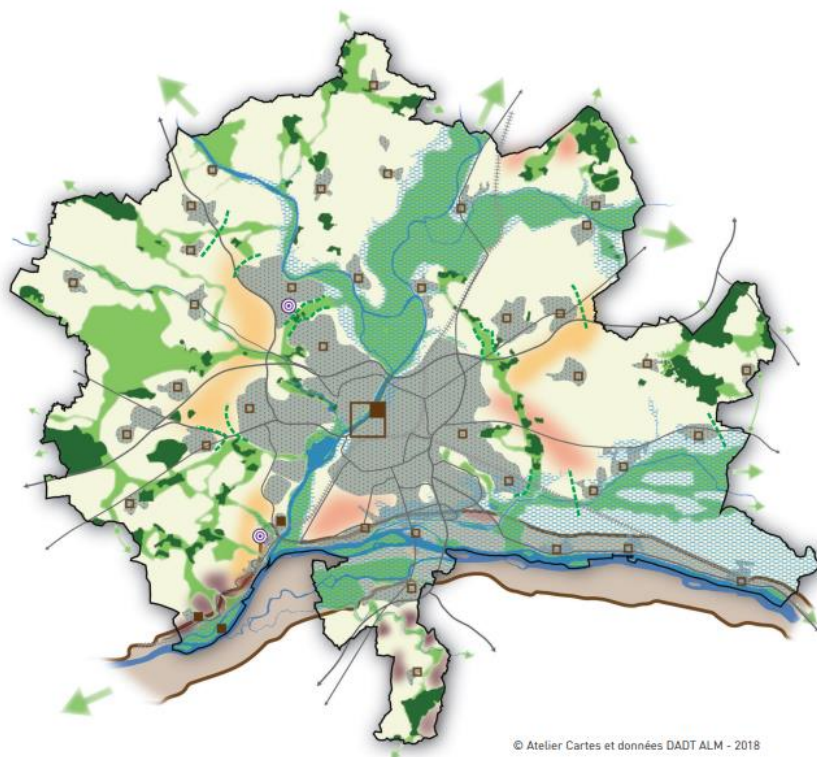
Documents d'urbanisme approuvés après l'approbation du SCoT Loire Angers 2016 en vigueur et mettant en œuvre la TVB :

- PLUi d'Angers Loire Métropole
- PLUi CC Loir
- PLU de Juigné-sur-Loire

Ces PLU(i) couvrent plus de 75% du territoire du SCoT 2016

Favoriser le maintien de la biodiversité : la TVB du PLUi d'Angers Loire métropole

Axe 1 - Construire le territoire de demain en portant sur lui un nouveau regard



© Atelier Cartes et données DADT ALM - 2018

Valoriser les qualités intrinsèques de notre territoire

Conservier les conditions pour une agriculture performante

Préserver la vocation des espaces agricoles

Espaces structurés sous pression urbaine

Pôles horticoles

Vignobles

Valoriser le patrimoine identitaire

Identifier le patrimoine bâti des communes (maison de maître, château, manoirs, etc.)

Mettre en oeuvre des outils spécifiques adaptés à la qualité remarquable du patrimoine

Préserver les principales composantes végétales (bois, haies, arbres remarquables, etc.)

Valoriser le patrimoine du Val de Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO

Reconnaître la trame verte et bleue, tout en prenant en compte les continuités écologiques des territoires riverains (→)

Valoriser la biodiversité en ville (grands parcs publics/privés, coeurs d'îlot)

Ouvrir pour un développement respectueux de l'environnement

Préserver les principales coupures d'urbanisation

Prendre en compte les risques naturels d'inondation

Prendre en compte les risques technologiques

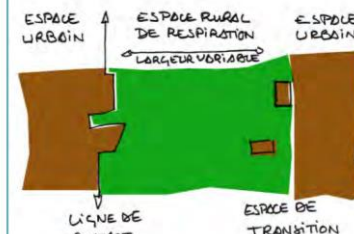
Réseau routier principal

Voies ferrées

Tache urbaine

Cours d'eau

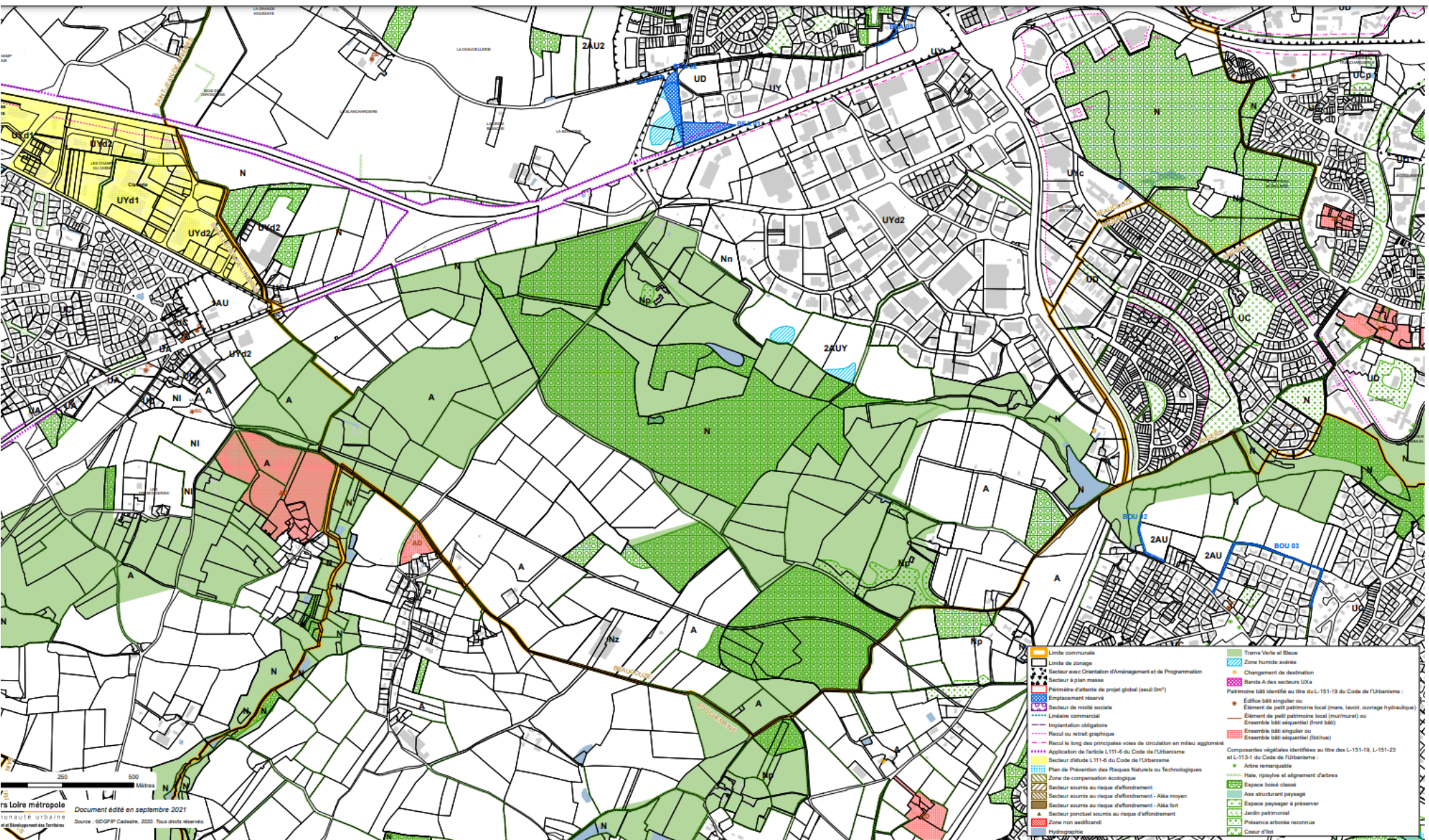
Schéma d'une coupure verte et de ses lisières



Source : Angers Loire Métropole, 2015

- Affine (étude spécifique) et complète la TVB du SCoT
- Créer un sur-zonage TVB sur le plan de zonage
- OAP bioclimatisme et transition écologique >>> « Intégrer les composantes végétales dans les projets »
- OAP Val de Loire >>> « Maintenir les coupures vertes »

Favoriser le maintien de la biodiversité : le PLUi ALM – traduction de la TVB dans le



Titre II – Dispositions communes applicables à toutes les zones

- « 2. Trame verte et bleue (au titre de l'article. R151-43 4° du Code de l'Urbanisme) : les continuités écologiques identifiées au plan de zonage en tant que Trame Verte et Bleue doivent être préservées. A ce titre, les constructions, installations, aménagements au sein de la Trame Verte et Bleue, sont autorisés à condition qu'ils ne remettent pas en cause la fonctionnalité de la continuité écologique concernée, par leur nature, situation ou dimensions. »
- Mesures favorisant la TVB :
 - 3. Composantes végétales à préserver :
arbre remarquable, haie, ripisylve, alignement d'arbres, axe structurant paysager, espace paysager à préserver, jardin patrimonial, présence arborée reconnue, Espace boisé classé, dominante végétale des cœurs d'îlots.
 - 4. Zones humides avérées protégées.

Etude réalisée par un bureau d'étude spécialisé identifiant les différentes sous-trames (bisée, bocagère, humide, aquatique, des milieux ouverts) de la TVB avec une méthode fondée sur les coûts de dispersion d'espèces cibles ; les cartographies sont intégrées à l'EIE.

La Trame verte et bleue dans le PADD

« Protéger les milieux naturels remarquables réservoirs de biodiversités et préserver les corridors écologiques, garants du maintien de la biodiversité »

- Réservoirs de biodiversité et corridors préservés de manière adaptée tout en tenant compte des activités humaines (notamment agricoles).
- Protection en fonction de leur nature (réservoirs forestiers, bocagers, humides, de milieux ouverts) avec un zonage et un règlement spécifique.
- Objectif de garantir les échanges entre ces milieux au sein de la trame verte.

« Préserver les zones humides, les milieux aquatiques et les cours d'eau »

- Protection des ZH de manière adaptée aux enjeux de préservation identifiés.
- Développement urbain priorisé en dehors des ZH
- Protection de la végétation aux abords des cours d'eau

Favoriser le maintien de la biodiversité : le PLUi CCL – traduction de la TVB dans le zonage et le règlement

Traduction en zonages A et N avec application du L151-23 (ancien Code de l'urbanisme) et en Espaces boisés classés

LÉGENDE (1/3)

Cadastre au 01/01/2015

-  Bâti dur
-  Bâti léger
-  Parcellaire
-  Limite communale

Éléments contextuels

-  LIEU-DIT
-  Réseau hydrographique
-  Cimetière

Zonage

-  Limite du zonage
-  Libellé de zone

Éléments de patrimoine naturel et paysager protégés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme

-  Mare et plan d'eau
-  Boire
-  Zone humide
-  Arbre remarquable
-  Haie et alignement d'arbres remarquables
-  Boisement remarquable

LÉGENDE (2/3)

Éléments de patrimoine bâti et paysager protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme

-  Édifice remarquable et élément de petit patrimoine
-  Identifiant de l'élément de patrimoine bâti ponctuel
-  Mur, muret
-  Ensemble bâti remarquable
-  Jardin et espace non bâti
-  Bâtiment susceptible de changer de destination de construction (L151-11 du Code de l'urbanisme)
-  Identifiant du bâtiment susceptible de changer de destination de construction
-  Voie et chemin à préserver et à créer (L151-38 du Code de l'urbanisme)
-  Recul le long des grands axes routiers (L111-6 à L111-10 du Code de l'urbanisme)
-  Emplacement réservé (L151-41 du Code de l'urbanisme)
-  Identifiant de l'emplacement réservé
-  Espace boisé classé (L113-1 du Code de l'urbanisme)
-  Orientation d'Aménagement et de Programmation

LÉGENDE (3/3)

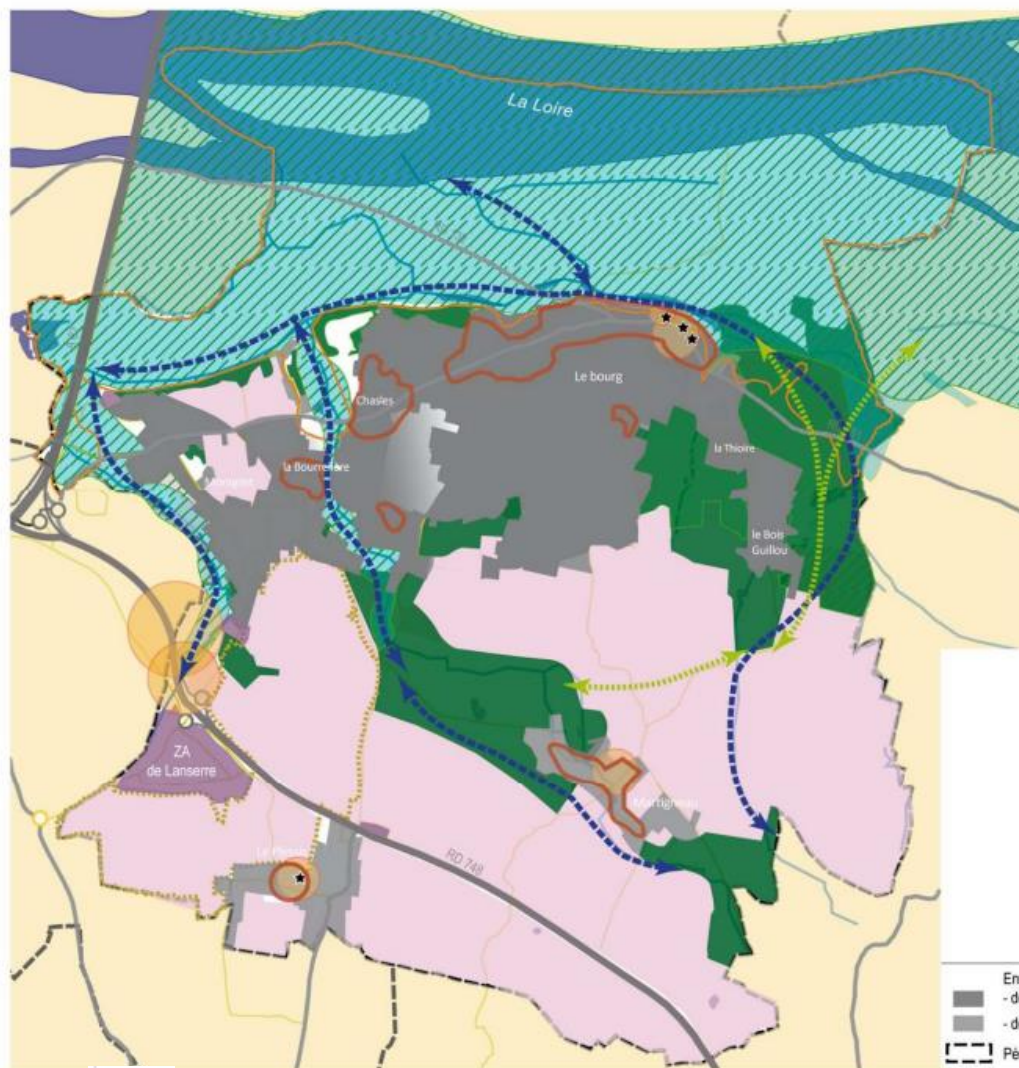
-  Zone de bruit le long des infrastructures terrestres
-  Zone de présomption de prescription archéologique
-  Site patrimonial remarquable
-  Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi)
-  Secteur soumis au risque effondrement
-  Zone non aedificandi

Favoriser le maintien de la biodiversité : la TVB du PLU de Juigné-sur-Loire

Commune déléguée de **Juigné-sur-Loire**

Illustration indicative du PADD n'ayant pas valeur d'orientations d'aménagement

Révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

à l'échelle de la commune

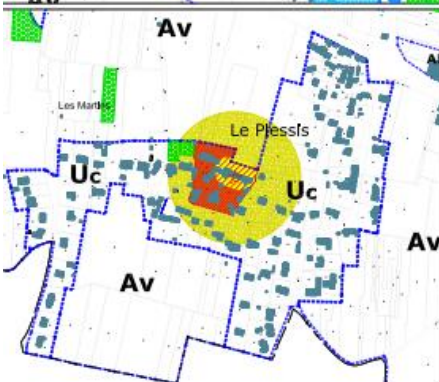
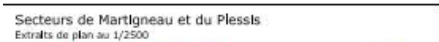
Novembre 2019

- 1 Préserver et valoriser la qualité des paysages**
liée à l'environnement naturel, agricole, garant de l'identité du territoire
 - La vallée de la Loire et ses vallons affluents au contact de l'agglomération
 - dont zones soumises aux risques d'inondation selon le PPRI (plan de prévention des risques d'inondation)
 - Les ensembles naturels de la trame verte à l'Est du bourg (dont le parc des Garennes)
 - Entités boisées sur le plateau agricole / viticole
 - Coteau et plateau agricoles (à dominante viticole)
 - dont périmètre de la Zone Agricole Protégée (ZAP)
 - Autres secteurs de transition (à valeur agricole limitée : friches, délaissés)
- 2 Préserver, prendre en compte et valoriser le patrimoine du territoire**
 - Les monuments historiques (pour information, périmètre de protection existant de 500 m autour des MH)
 - Le centre-bourg historique et les cœurs de hameaux anciens
 - D'autres éléments bâtis du patrimoine rural (cf. identifiés sur les plans réglementaires)
 - Des éléments du 'petit patrimoine' (murs, murets de schistes, croix, anciens puits, lavoirs...) (cf. identifiés sur les plans réglementaires)
 - Des zones de sensibilité archéologique
- 3 Préserver l'environnement, mettre en valeur les continuités écologiques**
 - Préserver la ressource en eau (cf. périmètre de protection de captages d'eau potable en vallée de la Loire à prendre en compte - non cartographié)
 - Préserver les éléments constitutifs de la trame 'bleue' :
 - la Loire et les autres cours d'eau
 - mares, étangs, zones humides (cf. inventaire des zones humides - annexe n° 15 du PLU)
 - Préserver les éléments constitutifs de la trame 'verte' :
 - ensembles boisés, réseau de haies végétales
 - Prendre en compte les principales continuités écologiques entre des espaces boisés en s'appuyant sur les milieux naturels liés au réseau hydrographique

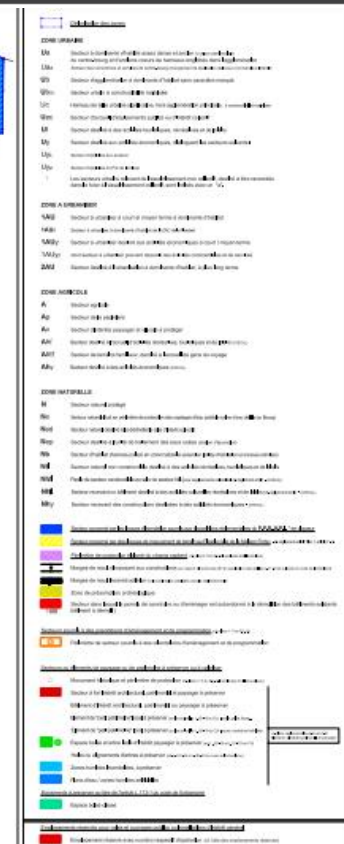
Préserver et valoriser les continuités écologiques, liées aux trames "verte" et "bleue"

- Protéger les espaces naturels à forte valeur écologique faisant office de réservoirs de biodiversité et de corridors biologiques, en premier lieu ceux liés à la vallée de la Loire (patrimoine mondial de l'UNESCO, Site Natura 2000 défini sur la Loire, ZNIEFF, ZPS, ZICO...), à ses affluents et au Parc des Garennes (ZNIEFF et espace naturel sensible),
- Préserver et entretenir les continuités hydrauliques, préserver les cours d'eau, les secteurs humides de la commune et de manière générale les milieux récepteurs d'eau pluviale. . Préserver et entretenir les boisements et les haies les plus intéressantes pour leur intérêt écologique, paysager voire économique (filière 'bois- énergie');
- Valoriser les continuités écologiques par la mise en place de sentiers de découverte du patrimoine naturel (sentiers d'interprétation).

Nota bene : le PLU de St-Jean-des-Mauvrets est antérieur à l'approbation du SCoT Loire Angers 2016



Liste des enseignements universitaires			
Numéro de l'enseignement	Description de l'enseignement	Coefficient de pondération	Déroulé des heures
1 ^{er} semestre			
1	Introduction à la chimie organique	Coefficient	20h
2	Chimie organique I	Coefficient	40h
3	Chimie organique II	Coefficient	40h
4	Chimie organique III	Coefficient	40h
5	Chimie organique IV	Coefficient	40h
6	Chimie organique V	Coefficient	40h
2 ^e semestre			
7	Chimie organique VI	Coefficient	40h
8	Chimie organique VII	Coefficient	40h
9	Chimie organique VIII	Coefficient	40h
10	Chimie organique IX	Coefficient	40h
11	Chimie organique X	Coefficient	40h
12	Chimie organique XI	Coefficient	40h
13	Chimie organique XII	Coefficient	40h
14	Chimie organique XIII	Coefficient	40h
15	Chimie organique XIV	Coefficient	40h
16	Chimie organique XV	Coefficient	40h
17	Chimie organique XVI	Coefficient	40h
18	Chimie organique XVII	Coefficient	40h
19	Chimie organique XVIII	Coefficient	40h
20	Chimie organique XIX	Coefficient	40h
21	Chimie organique XX	Coefficient	40h
22	Chimie organique XXI	Coefficient	40h
23	Chimie organique XXII	Coefficient	40h
24	Chimie organique XXIII	Coefficient	40h
25	Chimie organique XXIV	Coefficient	40h
26	Chimie organique XXV	Coefficient	40h
27	Chimie organique XXVI	Coefficient	40h
28	Chimie organique XXVII	Coefficient	40h
29	Chimie organique XXVIII	Coefficient	40h
30	Chimie organique XXIX	Coefficient	40h
31	Chimie organique XXX	Coefficient	40h
32	Chimie organique XXXI	Coefficient	40h
33	Chimie organique XXXII	Coefficient	40h
34	Chimie organique XXXIII	Coefficient	40h
35	Chimie organique XXXIV	Coefficient	40h
36	Chimie organique XXXV	Coefficient	40h
37	Chimie organique XXXVI	Coefficient	40h
38	Chimie organique XXXVII	Coefficient	40h
39	Chimie organique XXXVIII	Coefficient	40h
40	Chimie organique XXXIX	Coefficient	40h
41	Chimie organique XL	Coefficient	40h
42	Chimie organique XLI	Coefficient	40h
43	Chimie organique XLII	Coefficient	40h
44	Chimie organique XLIII	Coefficient	40h
45	Chimie organique XLIV	Coefficient	40h
46	Chimie organique XLV	Coefficient	40h
47	Chimie organique XLVI	Coefficient	40h
48	Chimie organique XLVII	Coefficient	40h
49	Chimie organique XLVIII	Coefficient	40h
50	Chimie organique XLIX	Coefficient	40h
51	Chimie organique L	Coefficient	40h
52	Chimie organique LI	Coefficient	40h
53	Chimie organique LII	Coefficient	40h
54	Chimie organique LIII	Coefficient	40h
55	Chimie organique LIV	Coefficient	40h
56	Chimie organique LV	Coefficient	40h
57	Chimie organique LVI	Coefficient	40h
58	Chimie organique LVII	Coefficient	40h
59	Chimie organique LVIII	Coefficient	40h
60	Chimie organique LIX	Coefficient	40h
61	Chimie organique LX	Coefficient	40h
62	Chimie organique LXI	Coefficient	40h
63	Chimie organique LXII	Coefficient	40h
64	Chimie organique LXIII	Coefficient	40h
65	Chimie organique LXIV	Coefficient	40h
66	Chimie organique LXV	Coefficient	40h
67	Chimie organique LXVI	Coefficient	40h
68	Chimie organique LXVII	Coefficient	40h
69	Chimie organique LXVIII	Coefficient	40h
70	Chimie organique LXIX	Coefficient	40h
71	Chimie organique LXX	Coefficient	40h
72	Chimie organique LXXI	Coefficient	40h
73	Chimie organique LXXII	Coefficient	40h
74	Chimie organique LXXIII	Coefficient	40h
75	Chimie organique LXXIV	Coefficient	40h
76	Chimie organique LXXV	Coefficient	40h
77	Chimie organique LXXVI	Coefficient	40h
78	Chimie organique LXXVII	Coefficient	40h
79	Chimie organique LXXVIII	Coefficient	40h
80	Chimie organique LXXIX	Coefficient	40h
81	Chimie organique LXXX	Coefficient	40h
82	Chimie organique LXXXI	Coefficient	40h
83	Chimie organique LXXXII	Coefficient	40h
84	Chimie organique LXXXIII	Coefficient	40h
85	Chimie organique LXXXIV	Coefficient	40h
86	Chimie organique LXXXV	Coefficient	40h
87	Chimie organique LXXXVI	Coefficient	40h
88	Chimie organique LXXXVII	Coefficient	40h
89	Chimie organique LXXXVIII	Coefficient	40h
90	Chimie organique LXXXIX	Coefficient	40h
91	Chimie organique LXXXX	Coefficient	40h
92	Chimie organique LXXXXI	Coefficient	40h
93	Chimie organique LXXXXII	Coefficient	40h
94	Chimie organique LXXXXIII	Coefficient	40h
95	Chimie organique LXXXXIV	Coefficient	40h
96	Chimie organique LXXXXV	Coefficient	40h
97	Chimie organique LXXXXVI	Coefficient	40h
98	Chimie organique LXXXXVII	Coefficient	40h
99	Chimie organique LXXXXVIII	Coefficient	40h
100	Chimie organique LXXXXIX	Coefficient	40h



Département :	Maine-et-Loire
	Commune de : LEIS GARNNES-SUR-LOIRE Commune déléguée de Juigné-sur-Loire

Règlement graphique

4.1a. Ensemble du territoire

Echelle : 1 / 5 000



Favoriser le maintien de la biodiversité : PLU de Juigné-sur-Loire – traduction de la TVB dans le règlement

ZONE A

Sont interdits dans l'ensemble de la zone A :

- toute construction ou installation non liée et non nécessaire à l'exploitation agricole,
- toute construction ou installation non nécessaire à un service public ou d'intérêt collectif,
- toute construction ou installation, à l'exclusion des cas expressément prévus à l'article A 2, tout changement de destination de bâtiment sauf cas prévus à l'article A 2 ;

La zone A comprend des secteurs spécifiques :

- le secteur Ap : secteur de la pépinière viticole.
- le secteur Av : secteur viticole, à préserver pour ses intérêts viticoles et paysagers.
- les secteurs Ahl, Ahtf, Ahy, permettant à titre exceptionnel, la construction sur des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), non liés aux activités agricoles. Ces secteurs font l'objet d'un règlement spécifique encadrant : le changement de destination d'un bâtiment, à des fins de logement de fonction strictement lié et indispensable au fonctionnement des exploitations agricoles, à des fins de diversification des activités d'une exploitation agricole, les constructions à usage d'habitation existantes dans la zone (extensions mesurées)

Dans les secteurs Av et Ap : toutes nouvelles constructions et installations agricoles et viticoles à l'exception d'extension de chai, du logement de l'agriculteur, de locaux pour la vente directe de productions agricoles.

ZONE N

Toute construction et installation et toute occupation et utilisation des sols est interdite, à l'exception des occupations et utilisations admises sous conditions particulières, dans l'article N 2.

Préserver et restaurer la qualité et les cycles de l'eau

Brionneau					Loir					Loir					Loire					Loire					Maine				
PS 7	2008	2013	2020		PS 15	2008	2013	2020		PS 88	2008	2013	2020		PS 19	2008	2013	2020		PS 24	2008	2013	2020		PS 28	2008	2013	2020	
MOOX					MOOX					MOOX					MOOX					MOOX					MOOX				***
MA					MA					MA					MA					MA					MA				***
NITRATES					NITRATES					NITRATES					NITRATES					NITRATES					NITRATES				***
MP					MP					MP					MP					MP					MP				***
PHYTO					PHYTO					PHYTO					PHYTO					PHYTO					PHYTO				***
PEST	***	***	***		PEST					PEST			***		PEST					PEST	***	***	***		PEST				***
INV					INV				***	INV	***	***	***		INV	***	***	***		INV		2012	***		INV	***	***	***	
DIAT		2012			DIAT					DIAT			***		DIAT	***	***	***		DIAT					DIAT	***			***
POISSON	***	***	***		POISSON	***	***			POISSON	***	***	***		POISSON	***	***	***		POISSON	***				POISSON	***			***
MACROPH	***	***	***		MACROPH	***	***			MACROPH	***	***	***		MACROPH	***	***	***		MACROPH	***	***	***		MACROPH	***			***

Maine					Mayenne					Sarthe					Authion					Aubance					Aubance				
PS 29	2008	2013	2020		PS 34	2008	2013	2020		PS 44	2008	2013	2020		PS 59	2008	2013	2020		PS 66	2008	2013	2020		PS 70	2008	2013	2020	
MOOX					MOOX					MOOX					MOOX					MOOX			***		MOOX				
MA					MA					MA					MA					MA			***		MA				
NITRATES		***			NITRATES					NITRATES					NITRATES					NITRATES			***		NITRATES				
MP					MP					MP					MP					MP			***		MP				
PHYTO					PHYTO					PHYTO					PHYTO					PHYTO			***		PHYTO				
PEST					PEST					PEST	***				PEST					PEST			***		PEST				
INV		2012	***		INV		2012	***		INV		***	***		INV		2010	***		INV		***	***		INV	***			
DIAT					DIAT					DIAT					DIAT					DIAT	***		***		DIAT	***			
POISSON		2012			POISSON					POISSON	***		***		POISSON	***		***		POISSON		***	***		POISSON	***	2011		
MACROPH	***	***	***		MACROPH	***	***	***		MACROPH	***	***	***		MACROPH	***	***	***		MACROPH	***	***	***		MACROPH	***	***		

Qualité de l'eau

Très bonne	
Bonne	
Moyenne	
Médiocre	
Mauvaise	

- Améliorations différenciées selon les rivières et selon les indicateurs
- Améliorations globales pour la Loire, la Maine, le Loir, la Sarthe, la Mayenne
- Perte de qualité pour l'Authion sur matières phosphorées et phytoplancton
- Petites rivières : Brionneau globalement moyen avec indice invertébrés mauvais ; en revanche nette amélioration pour l'Aubance
- D'une manière générale : nitrates et pesticides persistent.

Indicateurs de qualité physico-chimique		
MOOX	Matières organiques et oxydables	
MA	Matières azotées	
NITRATES	Nitrates	
MP	Matières phosphorées	
PHYTO	Phytoplancton	
PEST	Pesticides	
Indicateurs de qualité biologique		
INV	Indice invertébrés	
DIAT	Indice biologique diatomées (IBD)	
POISSON	Indice poissons rivière (IPR)	
MACROPH	Indice macrophytes en rivière (IBMR)	

Nota bene - La méthodologie de l'Indice invertébrés a changé en 2018 (Arrêté ministériel).
Cet indice est aujourd'hui beaucoup plus sensible à la dégradation de la qualité de l'eau et aux altérations morphologiques.